



## Marée noire : l'histoire bégayée

« **A** LLO, ici le comité de rédaction du *Monde libertaire*, le groupe de Nantes ?

- Oui.

- Dites, vous ne pourriez pas écrire un article sur la marée noire qui a lieu en ce moment en Galice ? »

Appel logique à un groupe breton. Et l'écriture de cet article est l'occasion de relire les articles écrits par le groupe FA de Nantes les 21 septembre, 26 juin, 25 mars, 10 février et 3 février 2000 suite à la marée noire du 12 décembre 1999. Déjà, à cette époque, pour écrire ces articles nous étions replongés dans les archives de 1967 suite à la première marée noire avec un pétrolier libérien, de 1978 suite à la marée noire de l'*Amoco Cadiz*.

L'histoire se répète, et ce n'est pas la commission sécurité maritime mise en place au sein de la commission européenne depuis l'*Erika* qui a permis de changer la donne. Et doutons malheureusement qu'elle y parvienne dans les mois à venir. D'ailleurs, ne serait-ce qu'à titre d'exemple: en France, moins de 10 % des navires sont contrôlés et, comme par hasard, le *Prestige* comme l'*Erika* étaient des navires poubelles, monocoques. L'histoire se répète tellement que, suite à un léger bâillement en écrivant cet article, j'ai été tenté de faire du « copier-coller ». Car comme en 1967, 1978, 1999, etc., on constate les mêmes caractéristiques, que ce soit sur l'origine de l'accident, sur la position des gouvernements, sur le nettoyage et le traitement des déchets ou le dédommagement des victimes.

La course au profit maximale pousse les entreprises pétrolières à réduire les coûts et donc à utiliser des navires poubelles. Les risques d'un point de vue strictement économiques d'une marée noire sont même pris en compte dans les budgets de ces compagnies.

Le gouvernement, comme en 1999 face à ses responsabilités coupables, car gestionnaire de cette logique meurtrière du capitalisme, bafouille.

Ça nous rappelle les propos déplacés de Voynet qui relativisait la catastrophe de l'*Erika* au lieu de chercher à pointer les responsabilités et à les faire payer. Le premier ministre espagnol, Mariano Rajoy, qui s'est rendu sur place, a attendu une semaine et ne s'est pas adressé à la population. Depuis, Francisco Alvarez, ministre de l'Équipement, s'est considéré totalement irrespon-



sable suite à un accident avant tout naturel: « Si chaque nappe de fioul qui arrive à la côte est un motif pour en faire porter la responsabilité au gouvernement, comme les possibilités sont infinies et les moyens limités, c'est bien facile. Nous devons faire face à un défi de la nature ».

Aujourd'hui, on nettoie le pétrole sur les plages de Galice (bénévoles, militaires) sans protection particulière, alors qu'on sait que les produits sont dangereux (fioul lourd avec 3 % de soufre). Mais quand la polémique sera trop médiatique, on nommera comme en 1999, une commission dont l'objet sera d'étouffer le dossier.

Une fois le fioul récupéré, on le stockera; et le traitement prendra des années. Les stocks seront même parfois oubliés! Comme ceux de l'*Amoco Cadiz* à Donges (44).

Le dédommagement ne sera que partiel et prendra des années. Effectivement, les résultats après le naufrage de l'*Erika*

sont éloquentes. Trois ans après, moins de la moitié des dossiers ont été traités, et les premiers remboursements arrivent tout juste en ce moment.

Alors, comment refuser ces chèques trois ans après, même s'ils sont sous-estimés. Car la difficulté est bien de maintenir une pression pendant tous ces mois.

Logique de profit égale logique de mort, ce slogan utilisé il y a trois ans et, depuis, régulièrement lors de plusieurs manifestations (autour du nucléaire, des enfouissements des déchets dans le granit breton, sur la qualité de l'eau, contre la politique agricole productiviste, etc.) n'est décidément pas près d'être démodé!



**Théo Simon**  
groupe FA, Nantes

### Coup de gueule force 10

**P**LUS JAMAIS ÇA!!! A chaque fois, on a le droit à la même « comédie » du plus mauvais goût qui soit. Il y a trois ans, l'*Erika* déversait sa merde sur les côtes sud de la Bretagne, maintenant c'est au tour du *Prestige* de déverser la sienne, pour l'instant sur les côtes nord-ouest de l'Espagne. Mais comme il y a 60 000 tonnes au fond des cuves, les côtes portugaises et françaises auront peut-être leur quota...

Comme à chaque fois on entend des « spécialistes », des « politiques » déclarer qu'on va voir ce qu'on va voir, que l'on va interdire les bateaux poubelles mais qu'il faut un peu de temps avant que tous les pétroliers ne soient flambant neufs et à double coque...

En attendant, pendant que des hommes et des femmes « sandwich » et leurs supers trimarans en carbone à trois millions pièce se font démantibuler par la tempête, un super tanker rouillé à cœur se casse en deux. Eh oui, trois ans après l'*Erika* malgré les beaux discours, les beaux textes de loi, rien n'a changé et les pétroliers de la honte continuent de circuler « à moindre coût » pour engraisser le capital, se brisant en deux lorsque la tempête est trop forte et entraînant parfois avec eux leur équipage de marins de la misère. Alors à qui la faute?

À tous les maillons de cette chaîne de profiteurs dûment agréments par les organismes de certification et les États complices! Que ce soit Total Fina Elf, Texaco, Dirty brother and Co ne nous importe peu, car ils sont tous amis. Que ce bateau ait un pavillon de complaisance ou non, nous sommes au royaume de la complaisance et ce ne sont pas les rois qui manquent. Tous les jours le capitalisme soutenu par les États détruit des femmes et des hommes ainsi que l'environnement. Face aux profiteurs, seuls l'opposition radicale, la révolte et un autre projet de société peuvent se concevoir. Le capitalisme, c'est la guerre économique et la guerre tout court.

Ya basta !

**Rackham le noir**

A lire ou à relire les *Pétroliers de la honte*.  
A voir ou à revoir ou mieux encore à projeter le film  
les du même titre.

M 02137 - 1299 - F: 2,00 €



« Nous, anarchistes, nous ne voulons pas émanciper le peuple, nous voulons que le peuple s'émancipe. » Errico Malatesta, *L'Organisation*, 1897.

FOP 2520



**Jusqu'au mardi  
10 décembre**

**Paris 10°**

Rétrospective de l'œuvre cinématographique de Jan Svankmajer au cinéma l'Archipel, 17, boulevard de Strasbourg.

**Jeu 28 novembre**

**Ivry-sur-Seine**

Le groupe libertaire d'Ivry de la FA organise une réunion publique sur les « Lois sécuritaires, lois anti sociales... Le gouvernement fait la guerre aux pauvres » avec J.-P. Garnier. À 20 heures au forum Léo-Ferré, 11 rue Barbès.

**Vendredi 29 novembre**

**Lyon**

Chansons françaises avec Jean à 21 heures à la Plume noire, 19, rue Pierre-Blanc.

**Samedi 30 novembre**

**Paris 7°**

Rassemblement contre l'incinération des déchets à partir de 11 heures devant le ministère de l'écologie, 20, avenue de Ségur.

**Paris 10°**

Table ronde « Jan Svankmajer et Eva Svankmajerova: contexte du surréalisme tchèque » à 9h30, au cinéma l'Archipel, 17, boulevard de Strasbourg.

Le collectif TCL (Transports en commun libérés) assure une permanence le mercredi de 17 heures à 20 heures au local d'AC! 37, cours de la République à Villeurbanne. Tél.: 04 78 84 38 51 mail: collectif.tcl@free.fr

**Agenda**

**Paris 11°**

À 16h30, Cédric Dupont présentera son livre *Ils ont osé*, à Publico.

**Perpignan**

Le groupe Puig Antich de la Coordination des groupes anarchistes organise à 15 heures à la librairie « Infos », rue T-Guiter (près de la place des Poilus) un meeting-débat autour de la Loi sur la sécurité quotidienne (LSQ) mise en place par le gouvernement Jospin et sur la future Loi de sécurité intérieure (LSI) du ministre de l'Intérieur: Nicolas Sarkozy.

**Dimanche 1<sup>er</sup> décembre**

**Paris 10°**

Table ronde « Le cinéma de Jan Svankmajer: héritage, nature » à 9h30, au cinéma l'Archipel, 17, boulevard de Strasbourg.

**Paris 18°**

Le Claaaash FA appelle et sera à la manif d'Act Up Paris à 15 heures métro Barbès, « Pour la santé et contre la répression », à l'occasion de la journée internationale contre le Sida.

**Mardi 3 décembre**

**Rennes**

Dans le monde, les puissances occidentales préparent la guerre pour défendre leurs intérêts économiques. En France, le cortège de lois anti-pauvres vise à criminaliser l'action et les revendications sociales. En réponse à ces mauvais coups portés contre les plus précaires d'entre nous, la Fédération anarchiste organise une réunion

publique dont le thème est « contre la répression et les régressions sociales, agir au lieu de subir » à 20h30, salle Gune, maison du Champ de Mars.

**Mercredi 4 décembre**

**Grenoble**

Le groupe Jules-Vallès de la FA organise une discussion-buffet à 20 heures à L'Encre Rage (6, rue Étienne-Forest) sur le thème « Ordre? Sécurité? Anarchie! ».

**Vendredi 6 et samedi 7 décembre**

**Lyon**

La Société P.J. Proudhon et l'Université solidaire organisent un colloque « Lyon et l'esprit proudhonien » avec la collaboration de l'Atelier de création libertaire. Ouverture le vendredi à 12h30, et le samedi à 9h30 à la Condition des soies, 7, rue Saint-Polycarpe. Pour tout contact: Société P.J. Proudhon, c/o EHESS, 54, boulevard Raspail; Université solidaire, c/o Conditions des soies.

**Samedi 7 décembre**

**Chelles**

Conférence-débat organisée par le groupe Sacco et Vanzetti sur la guerre coloniale en Palestine et les positions des pacifistes israéliens avec Patrick, militant de la CNT ayant participé à la 11<sup>e</sup> mission (qui par son action directe non-violente fit reculer l'armée israélienne), et Maxim Ghilan, secrétaire de l'Union juive internationale pour la paix et rédacteur en chef des revues *Israël et Palestine* (en anglais) et *Mitan* (charge) en hébreu à 20h30 au 1bis, rue Émilie.

**Dimanche 8 décembre**

**Paris 19°**

Le Comité antiguerre en Irak organise une réunion-débat pour préparer les mobilisations et la manifestation européenne contre la guerre en Irak à 15h au 2, rue Archereau.

**Du lundi 9 au jeudi 12 décembre**

**Saint-Petersbourg, Dmitrov et Moscou**

La Commission de l'Académie russe des sciences pour l'héritage scientifique de Pierre Kropotkine, l'Université d'État de la culture et des arts de Saint-Petersbourg et le musée « Il Cremlino a Dmitrov » vous invitent à participer au travail de la Conférence scientifique internationale en l'honneur des 160 ans de Kropotkine. La Conférence se tiendra à Saint-Petersbourg (9-10 décembre) et à Dmitrov (11 décembre). Le 12 décembre se déroulera une cérémonie avec dépôt de fleurs sur la tombe de Kropotkine dans le cimetière de Novodevichy à Moscou. e-mails: web8@mail.dux.ru, ou kropotkin160@pochtam.tch.ru

**Radio libertaire**

**Jeu 28 novembre**

Si vis pacem: à 18 heures, campagne contre les jouets guerriers. Des idées de cadeaux pour offrir la paix avec le « redoutable » catalogue de l'Union pacifiste.

**Samedi 30 novembre**

Chroniques syndicales et Chroniques rebelles: de 11h30 à 15h30, les réfugiés politiques italiens. Histoire, témoignages et perspectives.

**Mercredi 4 décembre**

Blues en liberté: à 10h30, blues au féminin, côté country.

Femmes libres: à 18h30, les Archives du féminisme (Université d'Angers) et le projet parisien de la « Cité des femmes » avec Christine Bard.

**Mercredi 11 décembre**

Blues en liberté: à 10h30, blues au féminin, côté ville.

**Conférences-débats sur l'anarchisme  
organisées par la Fédération anarchiste**

**Vendredi 29 novembre**

Qu'est-ce que l'anarchisme?  
Au local La Rue, 10, rue Robert-Planquette, M<sup>lle</sup> Blanche ou Abbesses, Paris 18°, à 20h

**Vendredi 6 décembre**

Les anarchistes contre l'ordre moral  
À l'Usine, bd de La Villette M<sup>lle</sup> Colonel-Fabien, Paris 19°, à 20h

**Vendredi 17 janvier**

L'anarchisme et le mouvement ouvrier  
Au local La Rue, 10, rue Robert-Planquette, M<sup>lle</sup> Blanche ou Abbesses, Paris 18°, à 20h

**Vendredi 24 janvier**

L'anarchisme aujourd'hui, la Fédération anarchiste  
Au local La Rue, à 20h

Photos et illustrations: droits réservés

Directeur de publication: Bernard Touchais  
Commission paritaire n° 0906 1 80740 • Imprimeries IPS (Bernay)  
Dépôt légal 44 145 - 1<sup>er</sup> trimestre 1977 - Routage 205 - IPS  
Diffusion NMPP

**BULLETIN D'ABONNEMENT**

**le monde  
libertaire**

Rédaction - Administration:  
145, rue Amélot, 75011 Paris  
Tél.: 01 48 05 34 08 - Fax: 01 49 29 98 59

Tarif (hors série inclus)	France (+ DOM-TOM)	Sous pli fermé France	Étranger
3 mois 13 n°	20 €	32 €	27 €
6 mois 25 n°	38 €	61 €	46 €
1 an 45 n°	61 €	99 €	77 €

**Abonnement de soutien: 76 €**

Abonnement étranger: les chèques tirés sur des banques hors France subissent une taxe bancaire exorbitante (plus de 15 euros), nous vous demandons d'effectuer vos paiements par virement postal international sur notre compte chèques postal (CCP).

Pour les détenus et les chômeurs, 50% de réduction en France métropolitaine (sous bande uniquement).

(En lettres capitales)

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Code postal .....

Ville .....

Pays .....

Chèque postal  Chèque bancaire

Virement postal (compte CCP Paris 1128915 M)

Règlement à l'ordre de Publico (à joindre au bulletin)

Pour tout changement d'adresse, joindre la dernière bande de routage

**ÉDITORIAL**



**D**IALOGUE social, cette expression sonne bien rond dans la bouche de nos gouvernants de la France d'en bas. Malheureusement, lorsque, au pied du mur, il s'agit de mettre en œuvre ce qu'ils prônent, ces messieurs de la France d'en haut ne savent que sortir les bâtons de la répression.

Les camionneurs menacent-ils de bloquer les routes, pour se faire entendre de leurs patrons qui les mènent en bateau sans répondre à leurs revendications, Raffarin-Sarkozy répondent en envoyant la troupe.

Pendant ce temps, le dialogue avec le patronat aboutit à des réductions fiscales, des allègements de taxes qui leur permettent d'augmenter leurs profits.

Certains militants veulent-ils mettre en garde la population sur les dangers des expérimentations en plein air des organismes génétiquement modifiés? Plutôt que d'imposer aux laboratoires à la solde des multinationales le surcoût de l'expérimentation en milieu confiné (où l'on peut reproduire les conditions naturelles du plein air mais qui alors coûte beaucoup plus cher), on envoie ces militants en prison pour décourager ceux qui voudraient leur emboîter le pas.

Des femmes, des hommes, des enfants fuient-ils, au péril de leur vie, leurs pays

d'origine où ils sont persécutés par la répression ou la misère, pour se rendre en Angleterre où ils ont de sérieuses raisons de penser qu'ils pourront y trouver refuge, quatre ou cinq compagnies de CRS sont mobilisées pour leur barrer le chemin en organisant une chasse à l'homme tout à fait illégale, agrémentée de chantages et de déportations.

Il y a 81 ans Lénine disait: « Le communisme, c'est le gouvernement des soviets plus l'électrification. » Pendant ce temps-là le peuple se rendait compte que « le communisme, c'était la bureaucratie plus les fusillades ».

Aujourd'hui où les syndicats et les communistes ont renoncé à la lutte des classes, nos gouvernants libéraux (de droite comme de gauche) nous disent: « Nous sommes du côté de la France d'en bas et pour le dialogue social. »

Et nous nous apercevons qu'ils ravivent en fait la lutte des classes où la France d'en haut écrase la France d'en bas.

Alors, à nous de leur montrer que nous ne nous laisserons plus bernier par les beaux discours et que nous ne voulons plus nous laisser marcher sur les pieds!

1. Cf. la « une » des *Investias* de Kronstadt, n° 7, du 9 mars 1921.



## Urgent Sangatte

**Appel à soutien aux sans-papiers de Sangatte. Nous sommes tous des immigrés ! Libre circulation, libre installation.**

Nous sommes quelques uns à nous être rendus sur les lieux où se déroule ce qui s'apparente à une chasse à l'homme sélective. Nous sommes allés à Calais, Sangatte. Malgré l'impressionnant dispositif policier, nous avons vu et ce n'est pas beau.

Majoritairement plusieurs centaines d'hommes vivent cet hiver dans les rues, les champs, à la recherche de... de quoi d'ailleurs ? L'État français, européen leur a ôté toute dignité, tout droit. Les procédures sont expéditives, contraaires aux lois françaises (cf. *Le chantage à la demande d'obtention du droit d'asile en France*), contraaires aux Droits de l'Homme (aucun interprète), contraaires au droit d'asile (Certains risquent la peine de mort chez eux !).

Laisserons-nous ces gens dans la nature, à la merci de la moindre bavure, de la moindre provocation ? Oublions-nous si facilement que ce sont eux que nous plaignons sur Télé-mensonges lorsqu'ils fuyaient Saddam Hussein ou les talibans d'Afghanistan.

Si les sans-papiers refusent le chantage de la demande d'asile, c'est qu'ils savent qu'ils ne l'obtiendront pas... d'où leur volonté d'aller coûte que coûte en Angleterre où, jusqu'à présent, les contrôles d'identité abusifs ne sont pas la norme.

La Croix-Rouge cherche à criminaliser les mouvements et associations qui apportent leur soutien. Le président s'en est vivement pris « à ceux qui font de la surenchère à des fins de récupération ». C'est d'ailleurs celle-ci qui interdit l'entrée de Sangatte à la Ligue des droits de l'Homme !

Alors que les grosses structures politiques, syndicales, associatives (rien d'étonnant) tardent à apporter un soutien logistique à ces déracinés, nous essayons de pallier à ce grave manquement à la solidarité. Les médias nous incitent à la peur ; ne soyons pas des moutons.

Pourquoi ne pas imaginer un départ commun de Paris ?

Alors tous à vos voitures ! Faites vous aider par votre famille et entourage pour récolter couvertures, vêtements chauds, produits de première urgence, nourriture non périssable...

Départ pour Calais samedi 7 décembre 2002, porte Dorée devant le musée des arts africains et océaniques à 12 h 30.

Important : le voyage aller-retour par autoroute se fera aux frais de chacun. La solidarité exige parfois quelques sacrifices et nous ne sommes pas encore assez nombreux pour affréter un convoi.

Transmis par Thierry de la Flibuste

# Sans patrie ni frontières

CE TITRE du beau livre de Jean Valtin s'adapte parfaitement à la situation de ces désormais vagabonds créés de toutes pièces par les gouvernements anglais et français. La fermeture précipitée et prématurée du centre de rétention de Sangatte, mais préférons parler d'un camp, l'investissement une fois de plus d'un lieu de culte, les cris de vierges effarouchées de la classe politique, tout ce tintouin médiatique, c'est un peu comme une marée noire annoncée. On sait que ça va revenir, on ne sait pas quand, mais ni rien ni personne ne s'est encore donné les moyens efficaces pour que cette situation disparaisse à jamais.

On a assez dit que les sans-papiers arrangeaient bien le patronat. Trainemière condamnés à accepter des emplois pénibles, précaires et sous-payés, tous ces esclaves sans boulets ne sont que le reflet calamiteux des politiques néo-coloniales que font subir les États les plus riches aux États les plus pauvres. Que nous parlions d'Afghanistan ou

d'Irak, les pouvoirs en place n'y sont maintenus que par la volonté des bombardiers furtifs. Nous ne pouvons pas croire que le régime de Saddam Hussein est suffisamment fort pour faire peur aux États occidentaux. Il leur suffit d'un coup de sifflet, et hop... Mais mieux vaut maintenir une situation de terreur, un embargo sans failles pour rassembler les foules autour de leur leader puis de justifier la guerre ensuite.

Issus de ces féodalités, les réfugiés candidats au miroir aux alouettes britannique n'ont guère d'autre choix désormais que de camper à la frontière dans des conditions effrayantes. Intolérable, insupportable pour l'ordre et la morale, une fois de plus Sarko va sonner la charge. Inutile et indécent donc de revendiquer la réouverture du camp de Sangatte : celui-ci n'aurait jamais dû exister.

On a pu ça et là gloser sur le manque d'informations volontairement organisé par la flicaille dans les commissariats. Le droit d'asile est ce qu'il est mais il a au

moins le mérite d'exister. Rendons grâce à tous les militants droits-de-l'homme, comme ils disent si finement. Sans les militants, la police avait encore beau jeu de dicter sa loi. Certaines associations ont le bras long, les commandos bleu marine, eux, ne l'ont que musclé.

Le clergé s'est illustré encore une fois avec l'aide du Parti communiste en réclamant à cor et à cri l'évacuation de ces loqueteux d'une église pour la bonne raison, conditions d'hygiène déplorable aidant, que des maladies pouvaient à tout moment se déclarer. Ben, tiens ! Non seulement ils sont pauvres et à moitié arabes mais en plus ils sont sales. Merci l'abbé, les bourgeois de Calais et d'ailleurs peuvent désormais vous remercier et dormir tranquilles. Surtout, gardez bien vos immigrés pour ramasser vos merdes, c'est bientôt Noël. Mais ne soyez pas surpris qu'un jour ils ne vous la retourne dans la gueule. C'est tout le bien que nous vous souhaitons.

Jipé

## Permis de conduire Kaki sur feuillet rose

LES INSPECTEURS du permis de conduire entament leur septième semaine de grève au plan national à l'appel du syndicat FO représentant 70 % des agents. La grève s'est engagée face au refus de leur patron, l'État, de s'engager sur quatre points : sécurité, rémunération, RTT, indépendance. En soi leur cahier revendicatif est commun à de nombreux fonctionnaires et si leur action est aussi déterminée c'est qu'ils se trouvent face à un mur, leur administration qui depuis trop longtemps tergiverse sur ces réponses.

En premier sur la sécurité, depuis deux ans le syndicat revendique que l'annonce du résultat au permis soit communiqué par courrier au candidat. Ceci éviterait que les recalés passent leur exaspération sur les agents. Cela paraît simple mais s'oppose aux auto-écoles, les requins de l'apprentissage de la conduite, qui craignent que les candidats ne leur échappent. En clair, c'est pour une simple « histoire d'argent » que ce point n'aboutit pas. De Robien après Gayssot refuse de s'opposer au lobby des auto-écoles.

Sur la rémunération, les inspecteurs classés en catégorie B de la fonction publique demandent un alignement sur les autres corps de catégorie B en matière de primes. À une époque où les salaires des fonctionnaires sont bloqués, il n'est pas surprenant que les uns et les autres essayent d'obtenir un petit plus par un moyen ou un autre.

Sur la RTT, la aussi, leur administration fait preuve d'un rigorisme qui les conduit à travailler plus, vu que leur temps de déplacement n'est plus pris en compte en totalité. Merci Aubry, avec ta définition du temps de travail effectif...

Sur le dernier point, l'indépendance, leur crainte est légitime. Aujourd'hui les inspecteurs dépendent d'une administration centrale et sont à l'abri des potentats locaux, préfets, DDE, présidents de conseils généraux... qui sont exaspérés que leurs rejets puissent être recalés au permis. Or le ministère veut les faire passer sous leur coupe. C'est pour cela que les inspecteurs sont en grève et refusent de se laisser balader de groupe de travail en commission et, de commission en rien.

Au risque de se faire casser la gueule pour pas grand chose, ils exigent des engagements clairs. Leur assemblée générale l'a confirmé et a renouvelé l'appel à la grève le jeudi 22 novembre. C'est face à cette détermination que le ministre de Robien a décidé de mobiliser les militaires, la gendarmerie, pour passer les permis.

Au delà de l'affichage, à ce jour seule une quinzaine de ces sbires seraient opérationnels. Une nouvelle étape vient d'être franchie dans la criminalisation du mouvement social. C'est la première fois que l'État appelle l'armée depuis longtemps pour se substituer aux grévistes alors qu'aucun danger pour la Nation, selon leurs référents, existe. Il n'y a pas de problème de sécurité, d'hygiène, de santé ou de libre circulation. C'est comme si à chaque grève des instituteurs, on faisait appel aux gendarmes pour organiser des garderies dans les écoles.

Un nouveau pas vient d'être franchi par l'appareil répressif et ne doutons pas qu'il en prépare d'autres. Le même de Robien a annoncé qu'il n'accepterait pas les barrages des routiers. Ne doutons pas que les chars seront de sortie pour garantir la libre circulation des marchandises donc du capital. Sur ce terrain, ce gouvernement a des alliés, la CFDT du secteur, un syndicat de la FGTE, soi-disant elle-même opposée à Notat a annoncé qu'elle engageait ses adhérents à remplacer les grévistes voire à faire des heures supplémentaire le samedi pour faire plaisir aux patrons ?

En d'autres lieux, les « bourre-pif » pourraient être de sortie face à pareille trahison. Au-delà de la simple solidarité élémentaire avec des salariés qui subissent de plein fouet l'appareil d'État, il n'est pas absurde de poser le problème de la formation à la sécurité routière. Pourquoi ne pas l'inclure dans l'instruction de base de chaque individu, on éviterait que le marché se mêle d'un droit essentiel : la libre circulation. C'est une autre histoire, les inspecteurs du permis de conduire n'y seraient pas opposés a priori.

Delgado  
Groupe de Rouen



« **L'**APPAREIL pénal sert à discipliner les fractions de la classe ouvrière rétives au nouveau salariat précaires des services, il neutralise et entropose ses éléments les plus disruptifs ou considérés comme superflus au regard des mutations de l'offre d'emplois, et il réaffirme l'autorité de l'État dans le domaine restreint qui lui revient désormais. » 1

### Fondement de l'idéologie sécuritaire

Les années 80 et 90 affirment plus l'écroulement du modèle social-démocrate keynésien que l'écroulement, pourtant très médiatique, du modèle communiste étatique. Effectivement, ce modèle économique ne pouvait se maintenir que dans le cadre d'un empire économique géographiquement limité. Cet effondrement se produit sur un espace-temps différencié débutant par les USA, puis l'Angleterre (avec Reagan et Thatcher) et le reste



de l'Europe. À chaque fois cet effondrement s'accompagne de mesures économiques similaires: déréglementation des marchés; privatisation des services publics; marchandisation des services; remises en causes des acquis sociaux, etc.

Cette politique économique et sociale ne peut que s'accompagner d'une croissance des inégalités sociales et d'une précarisation, d'une paupérisation de tout un pan de la population. Les chiffres, même s'ils ne présentent qu'une réalité très partielle, sont éloquentes: de 1993 à 2001 le nombre d'allocataires RMI est passé de 700 000 à 1 200 000, l'emploi précaire (CDD, intérim) a progressé de 30 % tout comme le temps partiel subi. En 2001, ce sont 1,5 million de ménages qui éprouvaient des difficultés.<sup>2</sup> Cette croissance des inégalités sociales est un standard de l'ensemble des pays occidentaux. Or cette paupérisation ne s'inscrit pas dans le cadre d'une économie moribonde. Au contraire! La croissance est au rendez-vous de ces vingt dernières années. Et quand, aujourd'hui, on parle de récession, la croissance est, malgré tout, positive. Concrètement, cela signifie qu'il existe une paupérisation de la population, une croissance de la classe des pauvres, de plus en plus en pauvres dans une

# La prohibition

## un outil au service d'une politique sécuritaire

société qui produit de plus en plus de richesse. Et c'est dans cette source d'inégalité qu'il faut voir, qu'il faut analyser la mise en place d'une politique sécuritaire. Car par le mot sécurité, ce n'est pas la sécurité des populations et des personnes qui est le premier objectif, mais bien la sécurité des biens produits et donc la sécurité des classes aisées.

### Traduction de la politique sécuritaire

Les lois actuelles vont permettre à la répression de s'élargir. Elles ont des visées de criminalisation d'actes éminemment politique contre des dizaines de milliers de « suspects » potentiellement susceptibles de troubler l'ordre public, ce qui n'est pas nouveau. Mais elles introduisent aussi de nouvelles dispositions entraînant une criminalisation sociale à grande échelle.

Cette politique sécuritaire s'est construite autour de trois postulats fondamentaux que l'on retrouve dans tous les pays concernés:

- Refus et rejet de toute analyse sociologique dans l'étude de la délinquance et de la criminalité. Il ne peut donc exister d'éléments de compréhensions ou de notion autour de la circonstance atténuante.

- Une criminalisation des délits en respectant la théorie du carreau cassé (« Qui vole un œuf vole un bœuf »). L'État de New York, celui qui aujourd'hui a certainement été le plus loin dans la politique de la « tolérance zéro », a introduit une loi terrible: trois délits (quels que soient ces délits) correspondent à une peine à perpétuité.

- Il existe une classe sociale qui commet un nombre d'actes illégaux plus importants: la classe sociale des pauvres, des précaires. Il convient, en terme de prévention, de développer une politique de contrôle social.

En dehors d'une gestion de la misère par l'assistanat, gestion nécessaire car des personnes qui n'ont plus rien à perdre deviennent incontrôlées et donc très dangereuses, les politiques sociales et économiques des différents pays occidentaux suivent toutes cette même logique. Cette politique est rendue possible grâce au modèle de la pensée unique, grâce au matraque médiatique qui permet une réelle stigmatisation des pauvres, des immigrés, des cités. Elle se traduit avec des lois très proches: renforcement de la société de contrôle, de surveillance, par l'extension de tous les fichiers, de leur interconnexion et de l'usage de nouvelles techniques de reconnaissance (génétique, reconnaissance vidéo numérique, etc.); pénalisation des actes dit « illégaux » mais

qui relèvent plus d'incivilités que d'une « réelle » délinquance.

Croissance des budgets liés à la sécurité avec son corollaire du nombre croissant de personnes enfermées en prison

### La prohibition un outil parmi d'autres

La prohibition en France est née dans un autre contexte qui est celui des années 68-75. Sous la pression des lobby moraux américains (Ligue de la vertu), les USA imposent au travers de multiples conventions internationales une interdiction progressive de la production, vente et usage de produits pourtant millénaires. Mais, en France, la prohibition, à cette époque, répond aussi à des difficultés d'ordre moral, d'unité nationale autour de valeurs communes. Après la « crise de 68 », il devient urgent pour l'État d'élaborer toute une série de lois permettant de: contrôler une population avec les lois anticasseurs, anti-jeunes; renforcer une cohésion sociale autour de valeurs communes et, sur la question des drogues, de s'unifier contre ce mal que l'on peut voir dans cette liberté revendiquée par cette jeunesse, liberté qui à terme pourrait faire basculer, remettre en cause des fondements de la société.

Contrôler les corps: « La société contrôle les corps et les mouvements. Le respect de la discipline, résultat de l'autorité, consiste à obéir le plus mécaniquement possible, avec le minimum de délais entre les ordres et les exécutions. Pas besoin de comprendre, l'objectif est d'être le plus performant possible. »<sup>3</sup>

Mais aujourd'hui la prohibition répond à un tout autre souci. Le contexte n'est plus le même, et la révolte d'une jeunesse de 68 a largement été étouffée. Mais la loi existe, reste en état malgré toutes les études, les rapports ministériels, les rapports de commissions qui la remettent en cause. Elle est maintenue parce qu'elle s'intègre parfaitement dans la politique sécuritaire des années actuelles. Elle permet de contrôler toute la population (principalement des cités pour ce qui concerne la base de ce marché, des circuits de ventes) qui survit de ce marché illégal, de ce marché parallèle. Effectivement comment expliquer autrement que le blanchiment de l'argent de la drogue soit si peu identifié et donc si peu réprimé alors que les noms de responsables, de complices sont trop souvent connus. Le contrôle de cette population précaire a un double effet. Elle justifie une répression en augmentation permanente (plus de 20 000 personnes sont en prison pour des questions de drogues dont 800

pour usage simple de cannabis), et elle représente un couperet au dessus de la tête de chacun (reste calme, sinon on a des raisons objectives de t'enfermer).

Et c'est pour ces raisons qu'un arsenal répressif (ridicule aux yeux de nos connaissances scientifiques et sanitaires) est maintenu avec des peines pouvant atteindre 20 ans de réclusion criminelle et 7,5 millions d'euros pour la production, et de 10 ans et de 75 000 euros pour le deal (50 grammes de cannabis suffisent pour être considéré comme dealer). L'usage dans un cadre privé peut être condamné de deux ans et de 7 500 euros. La loi prohibitionniste de 70 a été au niveau des pouvoirs de police renforcés par les nombreuses lois, circulaires et le dernier Code pénal. C'est ainsi que l'usage de produits psychotropes au sens strict de la loi est un terroriste (garde à vue rallongée, écoutes téléphoniques, perquisitions avec pour seule raison des indices délictueux). Les résultats de cette politique font que les prisonniers actuels victimes de cette loi représentent plus d'un tiers des prisonniers en France. En 2001, on compte près de 92 000 interpellations dont près de 85 000 pour usage ou petite revente et 70 000 pour le cannabis. Pendant ce temps, moins de 1 % de l'argent blanchi est identifié.

### La prohibition, n'a jamais été autant d'actualité

Depuis les années quatre-vingt-dix des circulaires tendaient à alléger le cadre répressif, à écarter l'état législatif. C'est ainsi que dans certaines régions avec quelques petits grammes de cannabis, la police ne fait que jeter les produits (sauf si vous avez une tête suspecte) ou, comme à Lille, certains procureurs décident de ne pas poursuivre en dessous de 12 grammes. Ces mesures ne sont pas humanistes mais plutôt techniques, car comment (et avec quels moyens?) réprimer, enfermer, poursuivre près de 5 millions d'usagers de cannabis. Mais, dans le cadre d'une politique sécuritaire se référant à la politique américaine de la « tolérance zéro », cette forme de laxisme ne pouvait avoir de sens. Le 24 octobre dernier Perben, garde des Sceaux, réaffirmait cette évolution dans le cadre d'un colloque organisé par J.-P. Garraud « Réalité du cannabis » à l'Assemblée nationale: « Parmi les comportements d'usage de stupéfiants, l'usage de cannabis est en effet celui qui s'accroît de la manière la plus visible,

puisque'il concernait 28 % de la population des 18-44 ans en 2000 contre 18 % en 1992. Cette augmentation est d'autant plus inquiétante qu'elle s'accompagne d'un phénomène de banalisation, qu'il faut refuser clairement et fermement [...]. Il faut éviter que l'usage de cannabis soit banalisé et vécu par les consommateurs avec un sentiment d'impunité. C'est pourquoi je reste convaincu de la nécessité d'apporter systématiquement une réponse judiciaire à l'usage de cannabis. » Perben rappelle lors de ce colloque que l'ordonnance du 2 février 1945 pour les mineurs prévoit toute une palette de réponses éducatives (mesures de liberté surveillée, mise sous protection judiciaire ou placement en établissement éducatif ou sanitaire) et insiste sur le fait qu'il doit y avoir une réponse pénale, qui sous récidive doit s'accroître. À terme, l'objectif est d'atteindre 0 % de dossier classé. « L'existence de toute société exige un puissant appareil de contrôle sur les désirs et les appétits de chacun: et ce contrôle se doit d'être d'autant plus efficace que l'individu se révèle incapable de se dominer lui-même. » Edmund Burke (1791). Le discours n'a pas changé, les millions d'usagers sont infantilisés, considérés comme des malades incapables. Perben réaffirme le besoin de relancer une politique de soins sur le cannabis (alors que tout médecin honnête affirme qu'aucun soin n'est possible, car pour soigner faut-il qu'il y ait une maladie!) Mais derrière ce faux discours paternaliste et protecteur se cache un discours des plus sécuritaires et la construction d'une société panoptique. À nous de résister!

**Théo Simon**  
commission antiprohibition, FA

1. Répression, la cagnotte et le bâton, éd. L'Esprit frappeur.
2. INSEE, 2001.
3. Foucault.



Cannabis sativa.



## Contre la prohibition

**N**OUS sommes contre la prohibition car elle est un outil de contrôle social et de criminalisation des classes sociales précaires.

Ce n'est pas un hasard si en France plus de 50 % des condamnations sont prononcées à l'encontre des chômeurs et chômeuses. Non seulement il existe des déterminismes sociaux mais cette classe sociale précaire, cette classe dangereuse, parce que souvent n'ayant rien à perdre, est l'objet d'une attention toute particulière de la part de la police et de la justice. L'appareil pénal sert à discipliner les fractions de cette population.

La loi sur les stupéfiants est appliquée avec « attention » dans les banlieues (avec des contrôles systématiques, la violence des Bac) alors que la bourgeoisie peut consommer tranquillement sa cocaïne dans les boîtes branchées. C'est ainsi qu'en France, on compte plus de 80 000 interpellations dont plus de 70 000 pour simples usages. C'est ainsi que plus de 30 % des personnes aujourd'hui en prison y sont enfermées pour des faits liés à la loi de 1970.

Nous condamnons la prohibition parce que l'interdit tend à nous imposer un mode de vie. Et l'objectif réel est d'ériger une morale en dogme, une morale en ordre moral afin de mieux contrôler dans nos vies, même dans nos espaces privés: du contrôle de nos corps au contrôle de nos vies.

Nous condamnons la prohibition parce qu'elle a des conséquences sanitaires désastreuses: produits coupés, overdoses, aucune prévention possible (l'interdit, et en particulier l'article 1 empêche toute information objective et sérieuse).

Nous condamnons l'ensemble des mensonges prohibitionnistes inventés afin de justifier une loi qui n'est qu'un prétexte, qu'un outil de contrôle social: de la « loi » de l'escalade, des faux classements sur les réels dangers (contredits par exemple par tous les derniers rapports, comme celui de Roques commandé en 1998 par le ministère de la Santé, où le cannabis est considéré comme moins dangereux que les alcools forts).

### Quelle légalisation ?

Nous soutenons l'idée d'un système non marchand, de non-marque, un système coopératif afin que les psychotropes ne deviennent pas des marchandises dont le capitalisme légal s'emparerait. Nous ne nous faisons aucune illusion (au regard ce qui se passe en Hollande ou en Suisse) et compte tenu des rapports de forces que nous sommes capables de créer. Néanmoins, nous tentons avec nos moyens de soutenir un tel projet, par la diffusion de nos idées, de nos pratiques, par le soutien à toutes les initiatives favorisant l'autoproduction.

Des produits purs et des produits de substitution avec une politique d'accompagnement et de soutien.

Un changement de société car la société capitaliste engendre une société de « consommation » de type toxicomaniaque.

Commission antiprohibition FA

## Chanvre récréatif et conduite

**S**UJET brûlant, le débat, depuis deux ou trois ans, se déroule dans l'opinion publique et les médias. Il y a deux ans le gouvernement Jospin mettait en place les premiers contrôles de drogues lors des accidents mortels puis les accidents graves. Il semble en effet que même chez les automobilistes cannabiphiles aguerris, l'ivresse en question suscite des inquiétudes. Le sujet a été abordé lors de la dernière réunion nationale du CIRC (Collectif d'informations et de recherches cannabiques) au mois d'octobre dernier. Les discussions vives ont néanmoins permis d'établir une certaine cohérence dans la position.

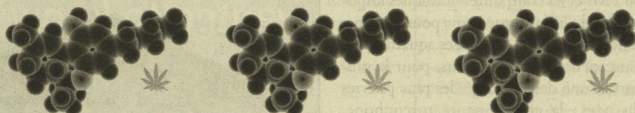
Trois points ont été définis en ce qui concerne le discours du CIRC: dénoncer l'actuelle stigmatisation dont sont victimes les cannabiphiles avec ces nouvelles mesures dites de « sécurité routière »; signaler qu'en l'état actuel des connaissances, la dangerosité du chanvre est loin d'avoir été démontrée ou au moins quantifiée; s'il s'avère que l'ivresse cannabique porte effectivement préjudice à autrui, le CIRC considérerait comme normal de légiférer.

Une autre proposition a surgi des débats enfumés, à savoir la rédaction d'une lettre ouverte adressée aux médias, d'une part, mais surtout à la Ligue contre la violence routière et au magazine *Auto Plus*, leur demandant de participer avec nous à la tenue d'une réunion visant à mettre en place une étude sérieuse sur la conduite en état d'ivresse cannabique et autre, laquelle, suivie par des professionnels de la chose, pourrait permettre de disposer enfin d'informations sur le sujet. Le CIRC compte bien réagir en cas de non-réponse et de signaler que décidément il est difficile, voire impossible en France, de mener des recherches sérieuses sur le sujet. Car les

recherches menées actuellement sont sources de polémiques scientifiques car elles ne répondent qu'à un seul objectif: stigmatiser et justifier une croissance de la répression. C'est ainsi que l'INSERM (Institut national de la santé et de la recherche médicale) a également publié une expertise soulignant que « malgré la présomption de dangerosité du cannabis sur le comportement de conduite, il est encore aujourd'hui impossible d'affirmer, faute d'études épidémiologiques fiables, l'existence d'un lien causal entre usage du cannabis et accident de la circulation ». L'INSERM estime en outre que « les modifications comportementales négatives n'apparaissent généralement significatives que pour des doses élevées de cannabis ». C'est ainsi que d'autres scientifiques s'indignent: le professeur Claude Got, expert en accidentologie, conteste par exemple le lien direct entre consommation de cannabis et accident de la route. Professeur honoraire d'anatomie pathologique, il dénonce notamment comme « pseudoscientifiques » des travaux, non encore publiés, du toxicologue Patrick Mura. Ces études sont à l'origine d'un texte présenté par le député (UMP) Richard Dell'Agnola pour créer un délit de conduite sous l'empire de stupéfiants et adopté le 8 octobre dernier en première lecture à l'Assemblée nationale. Dans le dernier numéro de l'hebdomadaire *Auto Plus*, Claude Got assure de son côté que « sur les huit études épidémiologiques menées dans le monde sur le sujet, une seule a pu mettre en évidence un lien entre consommation de cannabis et risque routier ». Encore cette étude présentait-elle une marge d'approximation importante en raison « d'effectifs faibles ».

**Théo Simon**

Source: AFP du 26 octobre 2002

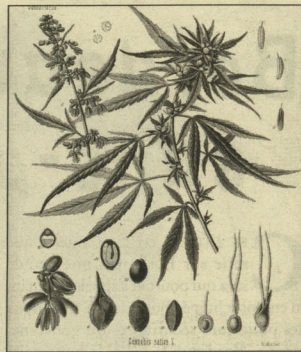


### Au Salon du chanvre des éditions du Lézard dans le collimateur

**S**UITE à de modestes pressions financières (convocation policière des directeurs de magasin à Marseille et à Toulon et garde à vue de quelques heures), Virgin, pas plus militant que les agitateurs de millions d'euros qu'est la Fnac, a retiré ses livres des éditions du Lézard de tous ses magasins de l'Hexagone. Un Leclerc de Vendée, suite à la visite des gendarmes, avait pris la même décision. À noter aussi la perquisition le 11 juillet dernier de la boutique « Mauvaise graine » à Montpellier... L'objectif du pouvoir est double: casser financièrement le mouvement anti-prohibitionniste et arrêter l'extension de l'autoproduction en France. Michel Bouchet, chef de la mission de lutte antidrogue déclarait: « On ne peut laisser se développer le marketing dont bénéficie l'autoproduction dans les milieux écolo-libertaires... »

Source: Libération, 9 novembre 2002

Ne doutons pas que le prochain Salon du chanvre, de l'écologie et des alternatives qui se tient à Paris le 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre (Espace Austerlitz, 30-32, quai Austerlitz, 75013 Paris) sera dans le collimateur des différents services de répression. Ne nous faisons pas d'illusion sur ce salon qui sera avant tout une foire commerciale de 1 500 m<sup>2</sup> où comme le décrit l'association organisatrice Paka « Des professionnels allemands, hollandais, suisses, tchèques, etc. pourront transmettre leurs expériences... leur savoir-faire... ». Mais malheureusement nous ne serons pas dans un système d'échange égalitaire de savoir de matériel mais bien dans une foire capitaliste... Néanmoins, ce sera aussi l'occasion de mesurer le niveau de « notre » liberté d'expression et de la volonté répressive du gouvernement actuel.



## Il faut sauver Jean-Pierre Galland !

**J**EAN-PIERRE GALLAND devrait aller en prison pour avoir « montré le cannabis sous un jour favorable ». Il est coupable d'avoir été président du CIRC (et donc responsable légal des initiatives du CIRC), mais il trinque également pour le logo du CIRC, vous savez le dangereux clown avec ses cheveux en forme de feuille... 90 000 F le clown, ça fait cher la feuille, non ?

Bref, vous n'aviez pas le droit d'en fumer, vous n'avez pas non plus le droit d'en parler !

La dernière convocation fait suite à l'organisation de la soirée au Trianon le 8 mars dernier « Sortons du placard ». À cette soirée pourtant des membres de nos différents partis démocratiques étaient intervenus (de l'UDF, au RPR, jusqu'au Mouvement des citoyens). Peut être percevaient-ils déjà l'importance de l'abstention lors des élections à venir. Enfin parions que non seulement ces partis (intervenant à la tribune) ne seront pas poursuivis mais que nous ne les verrons pas dans les comités de soutien.

Alors, pour payer ces amendes iniques et éviter à Jean-Pierre d'aller moisir dans une geôle infâme juste parce que le CIRC ose parler de ce qui est tabou, vous pouvez vous procurer à prix très modique huit magnifiques cartes postales reprenant les visuels du CIRC et des illustrations de Phix, et vous contribuerez à rendre à Jean-Pierre Galland une partie de sa liberté.

Pour les commander, 7 euros (port compris) à: FA, ACLN, BP 60221, 44002 Nantes cedex.

**Théo Simon**



### Actualités nantaises

La commission antiprohibition du groupe FA de Nantes vous donne déjà des rendez-vous: débat le 14 février sur la question de la légalisation au 17, rue Paul-Bellamy à 20 h 30, le 15 février même lieu, même heure, fête, repas, vidéo, musique, etc. Et un rendez-vous avec un rassemblement festif le 21 juin à 20 heures, place du Piloni. Si vous souhaitez rejoindre la commission antiprohibition de la FA, contactez nous à FA, ACLN, BP 60221, 44002 Nantes cedex.



# Bordeaux remet les charters de sans-papiers au goût du jour

CET ARTICLE est le premier d'une série sur Bordeaux, une grande saga qui pourrait s'appeler « Autant en emporte Juppé: Bordeaux, le laboratoire des politiques sécuritaires du gouvernement ». Bordeaux la belle, la bourgeoise déchue, Bordeaux tient à son image – en tout cas, son maire en a la volonté pour elle. Depuis quelques années, la politique municipale est entièrement axée sur le prestige: chantiers interminables, restructurations, travaux d'embellissement, etc. Et, bien évidemment, par la même occasion, tout ce qui dépasse de la belle mise en plis est indésirable et impitoyablement traqué. En ce mois de novembre, c'étaient des Bulgares qui n'entraient pas dans le moule – trop miséreux, trop immigrés – et il a fallu moins d'une semaine pour qu'une expulsion collective nous en débarrasse, comme au bon vieux temps des charters Pasqua.

## Si vous avez raté le début...

En mars dernier, une cinquantaine de Bulgares s'installent dans deux hangars désaffectés sur les quais de Bordeaux, puis organisent leur nouvelle vie dans les bâtiments en béton, sans eau ni électricité, sans chauffage ni sanitaires. Ils y installent des tentes, construisent des appartements à l'aide de matériaux de récupération, et obtiennent même de la municipalité qu'elle mette des poubelles à leur disposition, mais il faudra attendre début septembre pour que le SAMU social leur rende visite, et le 21 octobre pour que la « découverte de cent cinquante Bulgares dans les hangars 15 et 16 » soit relayée par la presse.

À partir de ce moment-là, tout s'accélère: on craint un Sangatte-bis, Sarkozy s'affole et appelle son homologue bulgare pour « organiser le retour » des sans-papiers chez eux. Jeudi 7 novembre à 6 heures du matin, la BAC est dépêchée sur le lieu du délit pour un contrôle d'identité massif. L'équation est simplissime: 150 flics pour 150 squatters. 77 Bulgares sont interpellés, 38 gardés à vue. Le contrôle d'identité n'est pas très régulier, puisqu'il est effectué « dans des locaux privés qui de surcroît constituent un domicile ». C'est en vain, en effet, que le propriétaire des hangars a tenté de faire évacuer les squatters en faisant passer la commission hygiène et sécurité, cette dernière ayant déclaré que le bâtiment ne présentait pas de danger pour ses occupants. Mais ce ne sont pas quelques irrégularités qui peuvent entamer la belle détermination du préfet Frémont, qui signe 38 arrêtés de reconduite à la frontière.

Au terme de la garde à vue, un premier problème se pose, puisque rien n'a été prévu pour l'expulsion immédiate des Bulgares, et que les centres de rétention de Bordeaux ne sont pas assez spacieux pour accueillir une telle quantité de candidats au départ. Dans l'urgence, on balade donc les sans-papiers en bus entre Bordeaux, Toulouse, Lyon et Marseille, et le préfet demande une prolongation de cinq jours de la rétention administrative, histoire de souffler. Prolongation accordée par les juges des libertés et de la détention. Le plan du préfet connaît encore un petit accrocs lorsqu'une trentaine

d'avocats bordelais se mobilisent contre ce qui constitue manifestement une expulsion collective, interdite par la convention européenne des droits de l'homme. Les avocats soulignent en outre les multiples irrégularités de l'opération policière. 31 des 38 sans-papiers font donc appel et gagnent: ils sont relâchés le lundi 11 novembre. Le préfet Frémont ne sera pas témoin de leur joie à l'annonce du verdict: il n'a pas estimé utile d'assister à l'audience.

Les 31 Bulgares sont libres, mais restent sous le coup d'un arrêté de reconduite à la frontière. Le tribunal administratif, devant lequel un recours collectif a été déposé, confirme cet arrêté le lendemain. Les 7 Bulgares qui étaient restés en détention repartent donc entre 2 flics et se retrouvent à Sofia 24 heures plus tard, en compagnie d'une vingtaine de compatriotes expulsés, eux, des Pays-Bas (comme quoi on n'est pas les seuls à avoir des problèmes avec la Convention européenne des droits de l'homme). Quant aux 31 autres qui, sur les conseils de leurs avocats, ne s'étaient pas présentés à l'audience, presque tous se livrent rapidement. Il faut dire que leurs passeports, confisqués lors du contrôle d'identité, ne leur ont pas été rendus et que désormais, vu les remous qu'a provoqués l'affaire, aucun employeur ne tient à les embaucher. Fin de l'histoire.

## De Pechtera à Bordeaux

La Bulgarie, naguère destination touristique à la mode, aujourd'hui un des pays les plus pauvres d'Europe, est prise entre un plan du FMI et les contraintes drastiques imposées par l'Union européenne pour une possible adhésion en 2007. Les squatters des hangars bordelais sont issus, pour la plupart, d'une des minorités les plus pauvres du pays: la communauté turcophone. Beaucoup viennent du village de Pechtera, où ils travaillaient soit dans le bâtiment soit dans une usine de chaussures qui a fermé récemment. On comprend qu'ils aient eu envie de partir, comme on les croit lorsqu'ils assurent qu'ils sont prêts à tout pour rester en France!

Ils partent donc, avec « l'aide » d'un réseau qui organise leur venue à Bordeaux, et se retrouvent employés au black dans une entreprise du bâtiment de la région bordelaise – il va sans dire que la dite entreprise ne sera pas inquiétée. Selon un témoignage publié par *le Monde* (8 novembre 2002), ils y sont exploités pour « 15 euros par jour et un paquet de cigarettes ». De même, Alain Juppé, « apprenant » avec stupéfaction que des Bulgares vivent dans des conditions inhumaines dans sa belle ville, annonce bien fort que des mesures vont être prises pour améliorer les conditions de salubrité et d'hygiène des hangars. De fait, le seul changement pour les squatters surviendra le 7 novembre à 6 heures du matin lorsque, séparés pour beaucoup d'entre eux de leur famille, ils déménageront du hangar vers divers centres de rétention du territoire français.

Car les habitants de Pechtera ont fait un mauvais choix – on l'a en réalité fait pour eux. S'installer à Bordeaux, c'est s'installer

dans un immense chantier destiné à redonner à la capitale du vin et du commerce triangulaire son prestige perdu: depuis quelques années, on ravale les façades XVIII<sup>e</sup>, on réhabilite, on restructure, on réaménagement, on reconstruit le tramway qu'on avait pourtant abandonné dans les années 50, et au passage, bien sûr, on détruit, on expulse, on interdit tout ce qui dépare dans la belle image du Bordeaux – ville de rêve. Mais le comble de la malchance pour les Bulgares, c'est qu'ils se sont justement installés dans une des dernières zones restant à restructurer (aux dernières nouvelles, pour en faire le nouveau ghetto de boîtes de nuit branchées). Et voilà, les squatters se sont trouvés au mauvais endroit, au mauvais moment.

## Seuls dans la lutte...

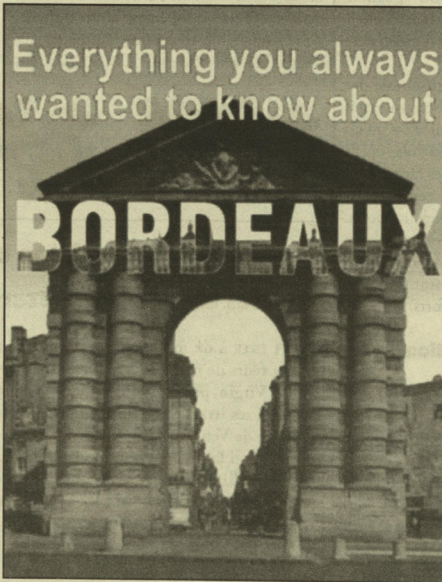
Enfin, pas tout à fait seuls: dès leur arrivée, les Bulgares ont été pris en charge par une obscure association se présentant sous le nom de « Citoyens du monde », dont personne, dans le milieu militant bordelais, n'a jamais entendu parler. En parallèle, depuis la mi-octobre, plusieurs centaines de sans-papiers, des Turcs surtout, mais aussi quelques Maghrébins, se relaient pour occuper un local paroissial de Sainte-Croix, un quartier du centre-ville. Le mouvement est soutenu par un collectif d'associations, d'organisations et d'individus, organisé en assemblées générales, et des manifestations

ports des squatters pour les apporter sur un plateau à la préfecture, permettant ainsi aux flics d'opérer un précieux tri sélectif lors du contrôle d'identité.

Par la suite, l'association semble s'être volatilisée, et c'est le Secours catholique qui a pris le relais en hébergeant les 31 expulsables. La mobilisation la plus importante dans l'affaire des Bulgares vient en fait des avocats qui se sont battus contre l'expulsion collective.

D'un côté, des sans-papiers en lutte, soutenus par des associations et des organisations, de l'autre des sans-papiers à qui on a pratiquement imposé une démarche légaliste – négociation avec l'administration, confiance en la justice. Les premiers sont toujours présents; les deuxièmes ne sont plus là. On aurait presque envie de conclure: seule la lutte paie! Cela confirme en tout cas que les sans-papiers ne devront leur régularisation qu'à leur lutte collective et à l'élargissement de la solidarité. C'est dans les collectifs qu'ils rejoignent ou qu'ils créent qu'ils deviennent les acteurs et les décideurs de leur combat; c'est dans les collectifs qu'ils renforcent leur coordination, qu'ils nouent de nouveaux liens avec les militants associatifs, politiques et syndicaux. Les deux exemples montrent aussi combien notre mobilisation aux côtés des sans-papiers est déterminante.

Seule la lutte paie... Sauf que rien ne prouve qu'elle va payer, pour les sans-papiers de Sainte-Croix comme pour toutes celles et ceux qui par milliers, depuis cet été, un peu partout en France, refusent de se terrer dans l'ombre et réclament leur régularisation malgré la répression. À Bordeaux comme à Sangatte aucune chance avec la loi, aucune illusion possible avec le traitement des dossiers au cas par cas que propose le gouvernement. Les Bulgares l'ont appris à leurs dépens: une fois en possession des dossiers, la préfecture et les tribunaux ont refusé d'étudier le problème collectivement, ce qui ne les a pas empêchés de mettre en œuvre une expulsion collective. À Bordeaux comme



ont lieu régulièrement pour réclamer une régularisation massive de tous les sans-papiers.

Les sans-papiers de Sainte-Croix ont donc choisi, eux, de se battre collectivement et ont proposé aux Bulgares de les rejoindre dans la lutte. Mais « Citoyens du monde » les en ont dissuadés, au motif que ce combat était perdu d'avance, que leur situation était différente et qu'il serait plus efficace de négocier avec les autorités. Les membres de cette association ont d'ailleurs joint le geste à la parole et ont collecté les passe-

ports de Sangatte, le gouvernement vient de montrer son vrai visage, celui de la répression, et les 38 expulsés bulgares savent maintenant que les flics, les préfets et les juges ne reculent devant rien pour parvenir à leurs fins.

Si les sans-papiers bulgares sont retournés à leur misère, ceux de Sainte-Croix ne sont sans doute qu'en sursis. Seule certitude: aucun espoir à Bordeaux quand on est pauvre et immigré!

Hélène, Benjamin et Klérôn



## Bintou Koné: de la violence conjugale à la violence légale

**Nous publions cet appel qui, sans être en accord avec la forme de ses revendications, a l'intérêt de faire écho de manière concrète à l'article paru dans nos colonnes du numéro 1298. Celui-ci dénonçait l'orientation de la loi sur l'autorité parentale vers un processus de « reconstruction patriarcale » et qui remet en cause l'autonomie juridique et la sécurité des femmes ayant des enfants.**  
La rédaction

**B**INTOU est une franco-ivoirienne de 30 ans qui vit à Bordeaux depuis août 2001. Il y a dix ans, jeune africaine à Abidjan, elle a épousé un Français de trente ans plus âgé qu'elle. De leur mariage est née Angélique, une petite fille française qui a maintenant 7 ans. Par son mariage, elle a acquis la nationalité française. Par son mariage, elle est entrée également dans le monde de la violence conjugale.

En 2000, suite à une dispute qui la mène à l'hôpital, Bintou porte plainte et demande le divorce pour faute. Face aux violences et aux menaces de son mari, elle accepte un divorce par consentement mutuel. Un protocole d'accord entre Bintou et son mari daté d'avril 2001 lui donne le droit de quitter le domicile conjugal et d'habiter avec sa fille. Alors, le mari se déchaîne: espionnage de l'appartement de Bintou, faux documents, menaces envers Bintou et ses parents, manipulation d'Angélique, chantage, persécutions.

En août 2001, Bintou vient en France et retrouve Angélique qui est en vacances chez ses grands-parents paternels dans le cadre du droit de visite exercé par le père. Comme convenu, au terme du mois de vacances qu'Angélique a passé avec son père en France, Bintou retrouve sa fille dont elle a la garde depuis le protocole conclu en avril. Se sachant menacée en Côte-d'Ivoire, Bintou décide de rester en France et de demander à la justice française de statuer sur son divorce, et elle se réfugie à Bordeaux. Elle fuit son mari et le climat de terreur qu'il fait régner autour d'elle, elle fuit Abidjan et la Côte-d'Ivoire où une guerre civile rampante s'installe avec ses coups d'État, ses émeutes et ses assassinats, elle fuit malgré un divorce en cours à son avantage.

Elle est française, elle vient donc en France, prend un avocat et demande à entamer une nouvelle procédure pour divorcer de son mari français et inscrire sa fille à l'école à Caudéran. Coup de tonnerre: la juge aux affaires familiales se déclare incompétente pour statuer sur ce divorce où tous les intéressés sont français. Un juge du TGI, saisi le 24 décembre 2001, valide, une décision du tribunal d'Abidjan, prise en l'absence de la mère, de confier la garde au père (cette validation est dite « exequatur »). Et il fait appliquer la décision en faisant enlever l'enfant à l'école par la police qui la remet au père. Et, en plus de ses propres frais, Bintou est condamnée en appel à payer les frais de justice de son mari!

Pour avoir fui les violences de son mari, Bintou est maintenant face à la violence d'une justice auprès de laquelle elle était venue chercher une protection qui lui a été refusée en première instance. Bintou a dû se pourvoir en cassation à l'encontre de la décision de valider le jugement ivoirien attribuant la garde au père.

De plus, en ce moment même (appel du 6 novembre, rendu du délibéré le 20 décembre), la cour d'appel de Bordeaux réexamine son dossier et devra décider *in fine* si la justice française est compétente pour juger du divorce de deux ressortissants français (ce qui est prévu par l'article 310 du Code civil).

En attendant, depuis huit mois Bintou et Angélique n'ont pas pu se voir, aucun droit de

visite n'ayant été fixé. Pire, Bintou ne peut même pas se rendre en Côte-d'Ivoire pour tenter de voir son enfant: son mari ayant produit de faux documents pour démontrer aux autorités ivoiriennes une pseudo-usurpation de nationalité, elle y risque la prison. La situation actuelle en Côte-d'Ivoire n'arrange rien. Le climat de guerre civile, la répression des populations du Nord, dont Bintou fait partie, les différentes manifestations d'hostilité envers la France, la fermeture des écoles françaises, etc. rendent Bintou très inquiète pour la sécurité d'Angélique. Même si aujourd'hui elle n'a pas la garde de sa fille, il ne lui a jamais été signifié qu'elle avait perdu toute autorité parentale, Bintou reste responsable du bien-être et de la sécurité de sa fille. C'est pourquoi tout en continuant à demander la protection de la justice française, c'est à l'État qu'elle s'adresse aujourd'hui pour lui demander d'assurer la sécurité de sa fille par son rapatriement sur le territoire français. Déjà, un grand nombre de ressortissants français en Côte-d'Ivoire, dont l'ambassadeur lui-même, ont pris cette sage décision de mettre leurs enfants en sécurité en France.

Bintou a toujours voulu croire en la compétence et à l'impartialité de la justice française, elle a fait confiance, elle était prête à assumer toutes conséquences qui découleraient d'une décision de cette justice dans le cadre de son divorce.

En la privant même du droit à être jugée par elle, la justice française place cette femme et son enfant, dans l'insécurité la plus totale. Elle prive une enfant de son droit le plus élémentaire à voir ses deux parents.

Il est encore temps de leur accorder le droit à la justice de leur pays!

**Collectif Justice pour Bintou**  
Transmis par Muriel,  
groupe Emma-Goldman,  
FA Bordeaux



Depuis 8 mois la justice m'empêche de voir ma maman

### Intérêt supérieur de l'enfant ?

Extraits de la Convention internationale des droits de l'enfant, ratifiée par la France et la Côte-d'Ivoire :

#### Article 9.

Tu as le droit de vivre avec tes parents.

1. Tu as le droit de vivre avec tes parents, sauf si cela est contraire à ton intérêt (si tes parents te maltraitent ou te négligent par exemple).
2. Tu as le droit de donner ton avis et de participer à toute décision concernant une éventuelle séparation de tes parents. Ils ont aussi le droit de donner leur avis et de participer à une telle décision.
3. Si tu es séparé(e) de tes deux parents, ou de l'un d'eux, tu as le droit de les - ou de le - voir régulièrement, sauf si cela est contraire à ton intérêt.
4. Tu as le droit de savoir où se trouvent tes parents, - s'ils sont, par exemple, détenus (en prison) ou exilés (partis dans un autre pays) - sauf si cela est contraire à ton intérêt.

#### Article 10.

Tu as droit à retrouver ta famille

1. Tu as le droit de quitter un pays et d'entrer dans un autre pour retrouver tes parents. Tes parents ont le même droit.
2. Si tu habites dans un autre pays que tes parents, tu as le droit d'avoir des contacts réguliers avec eux. Tu as le droit de les rejoindre.

#### Article 11.

Tu as droit à la liberté de déplacement

1. Personne ne peut t'enlever de ton pays ou s'opposer (ne pas être d'accord) à ton retour dans ton pays.
2. Les États doivent trouver des solutions à ce sujet.

**Ma fille Angélique réside contre mon gré à Abidjan où elle a été emmenée de force par son père après que la justice française se soit déclarée incompétente à juger mon divorce. Exigez avec moi que mon divorce soit jugé en France, mon mari, ma fille et moi-même étant français. Aucun droit de visite n'a été établi et, depuis plus de huit mois, je n'ai pas vu ma fille, ceci dans le plus total irrespect de ses droits d'enfant à avoir contact avec ses deux parents. Exigez avec moi que le droit d'Angélique à voir sa mère soit respecté, notamment pour le prochain Noël. Au vu des événements en Côte-d'Ivoire, elle est en grave danger. Exigez avec moi des autorités françaises le rapatriement immédiat d'Angélique sur le territoire national.**

*vous pouvez obtenir le bulletin et / ou adhérer au Collectif Justice pour Bintou en prenant contact :*

*c/o Maison des femmes  
84, rue de la Rousselle, 33000 Bordeaux  
collectifbintou@free.fr  
Fax: 0556513095  
Tél. : 0603129286*



# Front social

## Où va la CGT ?

**L**ES ANARCHOSYNDICALISTES, syndicalistes révolutionnaires, anarchistes, libertaires, militants sociaux conscients et syndiqués à la CGT ou ailleurs, ne sont pas indifférents au sort de la CGT, organisation de masse et de classe avec une culture de lutte fortement liée à l'histoire du mouvement ouvrier révolutionnaire. Sans vouloir donner aucune leçon aux militants de base auquel nous nous adressons aujourd'hui, nous faisons ici état de quelques-unes de nos inquiétudes quant à l'avenir de la première organisation de travailleurs en France, et en particulier de la dérive bureaucratique de la direction confédérale.

Des camarades de la FA de Rennes nous informent que dans *Ouest-France* du 31 août 2002, un article, signé par l'ex-secrétaire de l'UD CFDT Ille-et-Vilaine, désormais professeur en ressources humaines et de management, a retenu leur attention. Intitulé « Le nécessaire pacte social », cet article fait l'éloge de la recomposition actuelle du paysage syndical, dans lequel, sans la nommer, la CGT jouerait un rôle de premier plan. Se félicitant de la baisse continue des conflits du travail et de l'augmentation des accords collectifs, le point d'orgue de ce processus d'intégration du capital au travail en est l'alliance des quatre confédérations syndicales, dont la CGT, pour la labellisation de fonds d'épargne salariaux, « pourtant des plus capitalistes », selon l'auteur.

Et, pourtant, l'article 1 des principes fondateurs de la CGT, réaffirmés au 46<sup>e</sup> Congrès l'assène : « Prenant en compte l'antagonisme fondamental et les conflits d'intérêts entre salariés et patronat, entre besoins et profits, [la CGT] combat l'exploitation capitaliste et toutes les formes d'exploitation du salariat. C'est ce qui fonde son caractère de masse et de classe. »

Force est donc de constater un décalage entre les principes et la pratique. L'adresse unanime en avril 2002 à Bernard Thibault des 21 membres de la commission exécutive de l'union locale CGT de Roanne en est un symptôme, qui nous amène à nous



poser, en tant que militants anarchosyndicalistes, sociaux et syndicaux les questions suivantes :

### Sur la question des retraites ?

Dans le quotidien patronal *les Échos*, Bernard Thibault indique qu'« il faut étudier la possibilité de cotiser dès l'âge de 18 ans pour ses droits à la retraite. En tout cas, les 60 ans doivent demeurer la règle ». Faites le compte : cela représente au total 42 annuités ! Sur la durée de cotisation, la brochure CGT sur les retraites reprend (p. 40) : « La CGT propose une mesure simple, qui ne nécessite pas de revoir les règles de liquidation actuellement en vigueur, que ce soit dans le secteur privé ou dans le public. » La nécessité du retour à 37,5 annuités, public comme privé, n'apparaît pas pour la confédération comme une revendication centrale. Bien qu'elle s'y déclare favorable, elle n'entend manifestement pas mettre les moyens pour l'imposer aux patrons ! Et pourtant, « c'est précisément contre cette allongement de la durée de cotisation que les salariés ont massivement manifesté, le 25 janvier 2001 » (brochure, p. 25).

Si la CGT ne propose évidemment pas un allongement de la durée de cotisation, elle court ici le risque de participer à la mise en place de l'accord que Chirac et Jospin ont signé au sommet européen de Barcelone des 15 et 16 mars qui a demandé expressément aux États membres « d'augmenter progressivement d'environ cinq ans l'âge moyen effectif auquel cesse, dans l'Union européenne, l'activité professionnelle ».

### L'Épargne salariale ?

La CGT participe au comité intersyndical sur l'épargne salariale (CIES). Quelle différence y a-t-il entre fonds de pension et épargne salariale ? Dans les deux cas, il s'agit non pas de cotisations des actifs versées immédiatement dans les régimes par répartition, selon le principe de la solidarité ouvrière collective, mais, à l'inverse, d'un mécanisme individuel où l'argent du salarié est mis à disposition de la spéculation des patrons. En nous rappelant le scandale financier d'Enron, qui d'entre nous a envie de jouer sa retraite à la roulette ? Pour mémoire, le CIES a labellisé comme « entreprise éthique » (!) Axa et le Crédit lyonnais. Axa qui a supprimé 4 500 emplois de travailleurs en cinq ans au seul intérêt des actionnaires...

La confédération FO combat officiellement l'Épargne salariale, tout en laissant ses équipes locales négocier allégrement des accords d'entreprise ou de branche. C'est également l'attitude adoptée par l'US Solidaires. La bureaucratie CGT a choisi une attitude inverse. Elle s'est positionnée sans la moindre consultation auprès des syndicats. Elle a ensuite avancé des revendications délirantes en soumettant l'abondement patronal à des coti-

sations sociales, ce que la loi n'a pas accepté. Cela aurait remis en cause l'utilité de l'épargne salariale comme moyen de casser les retraites. Elle a au contraire favorisé les facilités fiscales et l'absence de cotisations sociales. Une autre revendication farfelue est celle des comités de surveillance des FCPE qui doivent être composés en majorité de représentants de salariés sur la base de listes syndicales selon le principe du paritarisme. Pour ne pas apparaître comme un garant de l'épargne salariale, la CGT précise qu'elle n'a pas « vocation à gérer directement les fonds ». La gestion sera donc laissée aux organismes de placement, dans une drôle de mascarade, car ce n'est que sous-traité, et le contrôle serait en fait exercé par les directions syndicales. Elles finiront donc par adopter les mêmes logiques financières puisqu'elles ne remettent pas en cause l'épargne salariale. Des secteurs très larges de l'appareil syndical sont en désaccord avec cette stratégie, et le positionnement de la bureaucratie CGT n'est tenable qu'en raison de l'absence d'une opposition interne structurée.

### Le « nouveau statut du travailleur salarié » ?

Les travailleurs et syndicalistes peuvent s'émouvoir de la trouvaille de ce nouveau « concept confédéral ». Des statuts et des droits, il en existe déjà à l'heure actuelle. Le combat contre la précarité se construit par notre aptitude à exiger, par le rapport de force, le respect des statuts et des conventions collectives existantes. Partout, patronat et gouvernement veulent les remettre en cause. Commençons donc par les défendre pour en conquérir des nouveaux !

Alors que l'exploitation capitaliste ne s'est jamais fait autant ressentir et que les acquis sociaux sont battus en brèche, il devient urgent que la CGT, tout en se modernisant par un volet de gestion sociale, renoue avec ses origines, dans le but de privilégier un renouveau du syndicalisme ges-

tionnaire et revendicatif, qui défende les acquis sociaux, en toute indépendance du patronat, du gouvernement, des partis politiques dans le cadre de la lutte des classes. Les militants CGT de base et les travailleurs, chômeurs, précaires pourront y parvenir en poussant partout dans ce sens où ils le peuvent, pour les premiers dans les instances locales ou fédérales et pour l'ensemble sur le terrain et dans le mouvement social.

### Appel à la grève unitaire !

Nous revendiquons une grève de masse interprofessionnelle dont les journées de revendications dans le secteur public doivent être le défilé. Il n'est pas évident que les bureaucrates aient intérêt à assurer une mobilisation réussie. Donc, notre revendication d'une grève unitaire CGT, FO, Solidaires (Les SUD) doit être portée devant les travailleurs par les syndicalistes de lutte de classe. Les CNT doivent en être le moteur. C'est la seule perspective qui nous permette d'engager une dynamique de débat et de mobilisation en défense du salaire socialisé. Car l'appel au boycott de l'épargne salariale et la défense des retraites par répartition solidaire avec égalité entre les régimes n'est crédible que si elle s'inscrit dans une mobilisation interprofessionnelle. Sinon cela apparaîtra comme un sacrifice pour le salarié sachant que le reste des entreprises ne boycotte pas les gains immédiats éventuels.

Dans ce système de globalisation du capitalisme, la hausse des salaires devient une revendication de plus en plus centrale, non seulement pour accroître le pouvoir d'achat du prolétariat et pour socialiser la plus grande part possible de la plus value, mais comme moyen de freiner la mise en place de l'épargne salariale. Nous encourageons les travailleurs, chômeurs, précaires et les militants dans ce sens. Vive La Sociale !

Michel Sahuc

collectif anarchosyndicaliste La Sociale

## Axa, capo de tutti capi

**E**N OCTOBRE dernier, sur son site d'information électronique, Axa - Sagouins Avérés au capital de 3974220073 euros<sup>1</sup> - vantait une de ses sociétés. « Axa Sun Life a lancé un appel au gouvernement britannique, afin que l'âge légal du départ en retraite soit porté à 70 ans, contre 65 ans à l'heure actuelle. » Curieuse cette manie qu'ont les patrons à vouloir disposer de notre vie toujours plus longtemps. Très tendance aussi depuis quelques années ; les conseils d'administration ne se cachent plus - bien au contraire - pour exiger des « choix » de société. Et pourquoi se gêner ? Il est vrai que les réactions syndicales et sociales ressemblent à un encéphalogramme plat.

Plus loin, on lit : « Parallèlement, une enquête menée par Axa Sun Life a montré que si l'âge de la retraite était repoussé de 5 ans, 40 % des citoyens actifs épargneraient davantage afin de ne pas travailler au-delà de 65 ans. » Même un gamin comprendrait très vite cette logique de racket. Pourtant, le communiqué insiste : « Axa Sun Life estime donc que seules des solutions drastiques de ce type sont susceptibles de persuader les intéressés de préparer leur retraite par l'épargne. » Persuasion ou couteau sur la gorge. Vrai, les marlous pratiquant l'insécurité sociale portent bien des cols blancs et maîtrisent la rhétorique.

Inutile de préciser que le groupe privé reconnaissant salue « l'ensemble de la presse britannique qui a donné d'Axa Sun Life l'image d'un assureur précurseur, leader dans le débat sur les retraites ». Le patronat a bien assimilé qu'une propagande bien menée - même sans finesse - peut être redoutablement efficace.

Et puis, nous voilà « l'assurés » ; c'est pas seulement à notre espérance de vie qu'ils en veulent, mais bien aussi à nos picaillons. Ouf !

Pas vu : les syndicats de ce groupe s'émouvoient vivement de cette dernière agression « intellectuelle ». Faut croire que la soupe est bonne. Quand la culture d'entreprise remplace la lutte des classes, il est urgent de réinventer le syndicalisme.

Pouget reviens ! Ils sont tous mous.

Tsinahpah

groupe FA de La Villette

1. Le montant est également exact.



**A**U POINT de vue historique, nous apprenons que, sous l'ancien régime, on donnait le nom de prud'hommes (homo prudens), suivant les localités, tantôt aux officiers municipaux, tantôt aux juges composant les tribunaux ordinaires, mais le plus souvent, aux experts, commis par la justice pour avoir les lumières et les garanties de leur compétence spéciale sur toutes les contestations.

« C'est sous le règne de Philippe-le-Bel que furent constitués les premiers conseils de prud'hommes. En l'an 1296, le conseil de la ville de Paris créa vingt-quatre prud'hommes et les chargea d'assister le prévôt des marchands et les échevins afin de juger, en dernier ressort, les contestations qui pourraient s'élever entre les marchands et les fabricants qui fréquentaient les foires et les marchés établis à cette époque; ils allaient, de plus, faire la visite chez les maîtres et peuvent être regardés, par-là, comme l'origine des gardes et jurés établis postérieurement dans chaque communauté d'arts et métiers. Pendant près de deux siècles, la ville de Paris posséda seule des prud'hommes.

[...]  
« Dans plusieurs villes maritimes, notamment à Marseille, existe une espèce de conseil de prud'hommes dont l'origine paraît fort ancienne. Ce sont des prud'hommes pêcheurs qui jugent les contraventions en matière de pêche maritime et les différends entre marins à l'occasion de leur profession de pêcheurs. Cette catégorie de prud'hommes remonterait, croit-on, à l'époque du roi René, comte de Provence (1462). Des arrêts différents de mai 1758, novembre 1776, octobre 1778 et mars 1786 ont réglementé sans beaucoup la modifier cette institution qui traversa sans à-coups la Révolution de 1789, pour arriver telle quelle jusqu'à nos jours.

« Telle était l'organisation des prud'hommes vers le XV<sup>e</sup> siècle. Lyon posséda, par la suite, un tribunal composé de juges appartenant à la fabrique lyonnaise, et dont le rôle consistait à vider les différends s'élevant entre les fabricants de soieries et leurs ouvriers. La loi de 1791 fit disparaître provisoirement ces tribunaux à la suite de l'abolition des maîtrises et des jurandes si fatales à l'industrie.

« La liberté, proclamée par la loi du 2 mars 1791, ne fut pas sans produire un certain désarroi dans les mœurs ouvrières et patronales. Les litiges subsistaient, les juges n'avaient pas la compétence nécessaire pour apprécier, ils ignoraient les habitudes, les usages, les coutumes particulières à chaque corporation aussi bien au point de vue technique qu'à celui des relations établies entre patrons et ouvriers pour se comprendre et se supporter. Les procès se multipliaient; ils étaient fort coûteux, et les parties adverses regrettaient l'ancienne juridiction.

# LES PRUD'HOMMES

**Nous reproduisons ici des extraits d'un article de Yvetot sur les prud'hommes, paru dans l'Encyclopédie anarchiste (1934). La situation a-t-elle vraiment évolué depuis les années 30? Toujours se pose le même problème: le conseil des prud'hommes et toutes ses structures servent-ils seulement à résoudre les conflits, à faire perdurer le paternalisme, à éviter l'explosion sociale? Ou peut-il être le prolongement de l'action syndicale? Dans le Monde libertaire, aux chroniques syndicales de Radio libertaire, le débat est ouvert!**

« La loi du 21 germinal an XI (avril 1803) intervint pour remédier à ce mauvais état de choses. Cette loi, respectant le principe conquis par la Révolution, reconnaissait, néanmoins, la nécessité de régulariser le travail dans les manufactures et de maintenir l'ordre et la justice dans les relations entre fabricants et ouvriers. Elle créa une juridiction spéciale et particulière. Les affaires de simple police furent portées devant le préfet de police à Paris, devant les commissaires généraux de police dans les villes où il y en avait d'établis et, dans tous autres lieux, devant le maire ou un de ses adjoints. Selon le code municipal, les magistrats ou fonctionnaires prononçaient, sans appel, les peines applicables aux divers cas. C'était, ainsi, l'application de l'article 19 du Titre V. L'article 20 prescrivait que les autres contestations fussent portées devant les tribunaux auxquels la connaissance en était attribuée par les lois.

« Cette juridiction, contestable, était suspecte de partialité aux ouvriers. Elle était confiée à des hommes généralement dépourvus de connaissances usuelles indispensables pour apprécier et décider entre maîtres et ouvriers. Les résultats en furent détestables et fort différents de ce qu'on en attendait. Lors du passage de Napoléon I<sup>er</sup> à Lyon, les fabricants de soieries et leurs chefs d'atelier lui représentèrent les inconvénients et les insuffisances de la loi de l'an XI et demandèrent à l'empereur de leur donner une institution analogue à celle prescrite par la loi de 1791. Le 18 mars 1806 fut votée une loi portant établissement d'un conseil de prud'hommes à Lyon et, par son article 34, ménageant au gouvernement le droit d'étendre le bienfait de cette institution à toutes les autres villes de fabriques et de manufactures. Un décret du 11 juin 1809, rectifié le 20 février 1810, et un autre décret du 3 août 1810 vinrent compléter l'institution des prud'hommes pour toutes les villes de fabriques. D'autres décrets encore s'ajoutèrent

à ceux-là. Ils intéressaient particulièrement les ouvriers patentés, c'est-à-dire ceux qui, travaillant chez eux, pour des fabricants, payaient patente. Certains décrets de 1811 et 1812 réglaient surtout les conseils de prud'hommes relativement aux marques de fabrique, à l'inspection des marques de savons, aux contestations que soulevaient les contrefaçons et, notamment, celle des lisères de drap. C'était plutôt commercial.

« Charles X ne s'occupa des conseils de prud'hommes que pour ordonner aux membres de ces conseils de porter, dans l'exercice de leurs fonctions, soit

projets. Huit commissions successives furent nommées, sans parvenir à établir un nouveau texte. La loi ne fut donc point remaniée et fut appliquée avec rigueur aux villes qui tentaient d'installer des conseils de prud'hommes.

« Cependant, partout où l'institution des prud'hommes avait été introduite, elle donnait des résultats. De 1830 à 1842, les affaires soumises à la juridiction de tous les conseils de prud'hommes institués en France s'élevaient à 184 514; sur ce nombre 174 487 avaient été conciliés. Des 10 027 qui restaient à juger, 1904 le furent en premier ressort, 3 274 en dernier ressort et, sur les 1904 jugements en premier ressort, 190 seulement avaient été déferés à la juridiction d'appel.

« Les principales villes manufacturières de France possédaient déjà, depuis longtemps, des conseils de prud'hommes, alors que Paris en était privé. On craignait cette institution dans l'ardente population de l'industrie parisienne. Cependant, les considérations politiques et la frayeur bourgeoise devaient céder à l'utilité de l'institution des prud'hommes dans la capitale. L'autorité ne voulut d'abord donner satisfaction aux vœux exprimés par la chambre de commerce de Paris et par le conseil municipal que partiellement et, pour ainsi dire, à l'essai.

« Ce fut le 29 décembre 1844 que Paris obtint du gouvernement de Juillet un conseil de prud'hommes ou, plus exactement, qu'il obtint qu'une expérience soit faite pour certains métiers. La loi de 1844 n'établit donc à Paris qu'un simple conseil des métaux et des industries qui s'y rattachent. Ce conseil était composé de 15 membres, dont 8 fabricants et 7 ouvriers, et, en outre, 2 suppléants. Cet essai calma les appréhensions par sa réussite. Une ordonnance du 9 juin 1847 créait 3 nouveaux conseils, de prud'hommes à Paris, un pour les tissus, un pour les produits chimiques, et un pour les diverses industries qui comprenaient les imprimeurs, les sculpteurs, les menuisiers, les entrepreneurs de

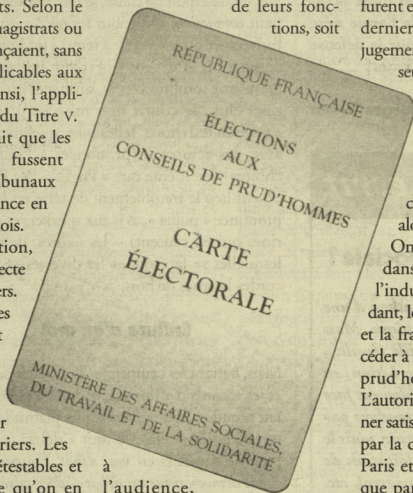
charpente et de maçonnerie, les fabricants de chaux, de plâtre, etc. Une autre ordonnance du même jour, 9 juin 1847, étendait le ressort du conseil de prud'hommes pour l'industrie des métaux à tout le ressort du tribunal de commerce du département de la Seine.

« La législation impériale subsista, sans modifications, jusqu'en 1848, malgré les nombreuses réclamations qui s'élevaient contre elle. On lui reprochait l'exclusion presque totale des ouvriers pour la formation des conseils et la trop grande prépondérance donnée aux fabricants, par cette législation des prud'hommes. À cette date, 75 villes possédaient des conseils de prud'hommes.

« La révolution de 1848, trouva les choses en cet état. Aussi, la République remania-t-elle de fond en comble cette législation des prud'hommes par une loi du 27 mai 1848, dont voici les dispositions, tendant à mettre cette institution plus en rapport avec les principes démocratiques:

« Elle déclarait électeurs pour les conseils de prud'hommes tous les patrons, chefs d'atelier, contre-maîtres, ouvriers et compagnons âgés de 21 ans et résidant depuis six mois au moins dans la circonscription du conseil de prud'hommes. Elle déclarait les mêmes éligibles, s'ils savaient lire et écrire et s'ils étaient domiciliés depuis un an au moins dans la circonscription du conseil. Elle rangeait dans la classe des patrons les contre-maîtres, les chefs d'atelier et tous ceux qui payaient patente depuis plus d'un an et occupaient un ou plusieurs ouvriers. La présidence donnait voix prépondérante: mais elle durait 3 mois et était attribuée alternativement à un patron et à un ouvrier, élus chacun par leurs collègues respectifs. Les audiences de conciliation devaient être tenues par deux membres: l'un patron, l'autre ouvrier; quatre prud'hommes patrons et quatre prud'hommes ouvriers devaient composer le bureau général ou de jugement. La loi spécifiait que le nombre des prud'hommes ouvriers serait toujours égal à celui des prud'hommes patrons et disposait que chaque conseil aurait au moins 6 membres et 26 au plus. Il était procédé à deux élections: dans la première, ouvriers et patrons nommaient un nombre de candidats triple de celui auquel ils avaient droit; dans la seconde, qui était définitive, les ouvriers choisissaient, parmi les candidats patrons, les prud'hommes patrons, et les patrons choisissaient à leur tour les prud'hommes ouvriers sur la liste des candidats ouvriers.

« Cette législation, dictée des sentiments démocratiques animant le gouvernement d'alors, perdait peut-être un peu de vue l'idée que les prud'hommes sont surtout des arbitres et des défenseurs choisis par des intérêts en lutte; incontestablement, la manière semble très





libérale, mais le mode d'élection pouvait être justement critiqué.

« La loi du 7 août 1850 dispensa l'ouvrier, qui voulait se faire rendre justice devant les conseils de prud'hommes, de toute avance d'argent pour le timbre et l'enregistrement en débet – c'est-à-dire, en quelque sorte, à crédit – de toutes les pièces de procédure concernant la juridiction prud'homale; les frais n'étaient payés qu'après jugement définitif et par la partie qui perdait le procès.

« Le Second Empire ne pouvait laisser subsister une législation aussi libérale. Sous prétexte que cette loi consacrait l'oppression du fabricant par l'ouvrier, sans les garanties qu'offrent l'éducation et l'expérience des affaires et, à propos de certains incidents peu importants, le gouvernement fit dissoudre quelques conseils qu'on accusa de démagogie et susceptibles de se servir des conseils de prud'hommes comme d'une arme dangereuse. Alors fut promulguée la loi du 1<sup>er</sup> juin 1853 qui, plus d'un demi-siècle, resta en vigueur dans ses plus importantes parties. [...]

Nous avons dit ce que sont les conseils de prud'hommes de la façon la plus brève possible. Il y aurait bien d'autres choses encore à dire sur cette intéressante juridiction imposée par la lutte incessante des militants ouvriers et la force menaçante des syndicats corporatifs d'avant-guerre. Mais il sera facile aux gens que la question intéresse tout particulièrement de se documenter dans des ouvrages spéciaux.

En ce qui concerne cette étude spécialement écrite pour notre *Encyclopédie anarchiste*, c'est dans l'in-

troduction du vaste ouvrage de René-Bloch et Henry Chomel, intitulé *Traité théorique et pratique des conseils de prud'hommes*, édité par la librairie Dalloz, 11, rue Soufflot, à Paris, que j'ai puisé ce modeste exposé.

On se rend compte de la lenteur des travaux législatifs quand on passe en revue, comme je viens de le faire, l'histoire de la mise en vigueur d'une loi qui semble devoir avantager le travailleur en diminuant tant soit peu sa peine et son esclavage de salarié. Quelle navette de la Chambre au Sénat avant que soit promulguée une telle loi! Que de protestations, de menaces pour obtenir, au cours du siècle dernier, que cette loi soit modifiée et rendue acceptable! Il est très utile de savoir ces choses, pour comprendre l'âpreté des luttes ouvrières et la nécessité de cohésion des travailleurs dans leurs syndicats.

Et que de critiques encore on pourrait faire contre cette loi, aujourd'hui même! Mais il y aurait surtout à critiquer les travailleurs devenus conseillers prud'hommes et ayant oublié le principe de la lutte acharnée, que rien ne doit et ne peut atténuer, entre l'exploité et son exploitateur.

« Notre ennemi, c'est notre maître. »

Les conseillers prud'hommes ouvriers doivent se pénétrer de cette vérité, s'en souvenir en toute occasion, et ne se servir de l'arme mise en leurs mains que pour la défense de leurs frères, les exploités!

Georges Yvetot

## On nous écrit, on nous écrit

### Contestation, engagement... révolte sociale?

L'IDÉE selon laquelle un monde anti-autoritaire découlera d'une prochaine révolution sociale est définitivement utopique. Mais l'utopie n'est pas seulement une sorte de rêve brouillé (éveillé), insaisissable, elle est également source d'imagination et de création; en cela les idées anarchistes ne sont pas condamnées irrémédiablement face à « l'ogre » capitaliste. L'ennemi juré de tout libertaire (entendons par ce terme, individu) n'est point l'individu qui détient le pouvoir, mais le pouvoir lui-même et ce que cette notion engendre: l'exploitation de l'homme par l'homme par le pouvoir politique, social, patriarcal, etc. Cette notion de pouvoir disparaîtra(it)-t-elle après l'avènement d'une société communiste libertaire? Ne réapparaîtra(it)-t-elle pas sous d'autres « formes » insidieuses? Le « fumeux » principe de réalité laisse à penser que oui, et cela même si une révolte planétaire (!?) avait lieu. L'utopie d'un monde sans classes hiérarchiques reste tout de même un formidable moyen pour tout individu de mettre en œuvre des aspirations égalitaires, fraternelles... ceci par le biais de la lutte sociale et de la diffusion des idées anarchistes (entendons par là l'émancipation individuelle); un « changement de mentalités », et cela même s'il faut admettre qu'il est difficile d'en parler de manière globale, ne peut se dessiner que par la prise de conscience collective et individuelle des déterminismes sociaux. L'éducation libertaire (diffusion des connaissances, etc.), basée sur le respect de l'individu et de ses spécificités propres afin d'en permettre l'émancipation partielle ou totale, serait alors un des socles d'une future société libérée de toute stratification. Mais comment mettre en œuvre ce type d'éducation sans être présentement dans ce type de société? Peut être en diffusant les connaissances et les objets culturels, par le biais des divers moyens que « l'ennemi institutionnel » met à notre disposition: tous médias, associations loi 1901, manifestations culturelles, actions directes symboliques, etc. Quant à l'utilisation de la violence, elle est à l'appréciation de chacun, mais servirait-elle réellement nos aspirations? Dessinons notre avenir.

## « Vrai débat » et faux culs

S'IL FALLAIT, au terme de cet an 2002 passablement mouvementé, scandé d'attentats meurtriers, de guerres intestines, de méchancetés naturelles, de populismes éberlués et de gravités creuses, dégager un mot ou une expression qui puisse en donner la coloration la plus typique, on n'aurait pas tellement l'embaras du choix – alors même que les situations paraissent d'une complication extrême. Un choix dicté, en tout état de cause, par le penchant idéologique qui tourneboule en chacun de nous – cause d'État, faudrait-il dire, de la manière dont chacun y adhère et s'y accroche, et comme en cette cause étatique se fomentent nos servitudes et nos misères. En s'en tenant ici, pour l'essentiel, au seul cadre hexagonal, on laissera de côté ce qui vient tout de suite à l'esprit: *terrorisme* – ce dernier laissant, pour combien de temps encore, la France de côté, même si cadavres, flammes et fumées, gravats et hurlements font de laides retombées sur les belles âmes – philosophiques, médiatiques, littéraires, politiciennes. On ne courra pas, non plus, derrière *sécurité*, encore que le mot et la bannière allèchent, par la grâce d'un « représentant de commerce » politique qui fait diligence en une hardie chevauchée médiatico-fantastique tirant plus vite qu'un colt de Lucky Luke.

Après *terrorisme* et *sécurité*, on serait tenté par *violence* – à voir comme « experts » psy, socio, anthropo, bio, polito, poulaga, etc., y bêtacamelotent à tire-larigot; pour la rime, on tombe facile de *violence* en *délinquance*, voire en *transparence*, si apte à voiler l'essentiel; on pourrait, en désespoir de cause, se rabattre sur le pacifiant *conviction*, utile pour les nécos ou quand l'adversaire ou le rival est à terre: « un homme de conviction », dit-on alors; sur *travail*, mine grave, aux sombres cernes, surmenés qu'ils sont, zélés élus, de courir de « mise en place » en « mise en œuvre »... Telles sont, quelques autres avec, les scières – (prononcer à l'italienne: chiures – de même que « Puglia », les Pouilles, où eut lieu le tremblement de terre en Italie, se prononce « pullia », avis aux speakers et speakerines qui en causent) – les scières, donc, avec lesquelles se fabriquent les diverses et monocordes langues de bois.

### Enflure d'un mot

Mais, battant les campagnes électorales ou autres et les records d'affluence, un mot s'impose, qui fait nœud, saillie, enflure sur les platitudes, pour mieux en faire étal: le mot « débat », cloqué presque toujours en *vrai débat*, boursoufflé en *débat démocratique* ou *débat d'idées*, constructif, sûr, au gré du bois dont on se chauffe. Nous l'entendimes, tenez, pas plus tard qu'un matin de mi-novembre, de la bouche d'un Noël (ne gardons que les prénoms, à la mode télévisuelle: « Bonjour Jean-Pierre », « Bonsoir Latrick ou Paurent », etc., et languons l'effet pub) qui, répondant aux litanies molles de l'Anita matinale (« Mais vous n'avez pas l'impression que... », « Alors concrètement, vous avez trente secondes pour... », etc.), rêvait à pileuse et soporifique voix d'un « vrai débat » chez les Verts (pas encore mûrs, disait-il), alors que prenait la porte cette « femme de conviction », Dominique, avec laquelle on s'entendait (faux cul\*, va!) si bien. Tout à côté, Robert, ce communiste de « conviction », prenait la porte lui aussi, lui qui s'entendait si bien avec la Marie-George, à l'époque où tous deux réclamaient en chœur « un vrai débat », sauveur, au sein du parti – et elle, éplorée, *ciao pantin*, de mouiller de l'œil (La Fontaine: *la Faux Cul et le Marteau*). Next, François (pas Mitterrand, un autre), secrétaire du parti à la rose, appelle à « un vrai débat » tous

ses petits camarades, jeunots, poids lourds et récidivistes, dont les appétits voraces (sous les sourires, les dents – non encore limées, vrai râtelier de faux culs) pavent déjà, de crasses et jaunâtres peaux de banane, les corridors d'un branlant appareil...

Tous ces « vrais débats » annoncés chez les ex-majoritaires pluriels (ex-ministres, ex-secrétaires, ex-mis en ex-amen) s'orientent haut les cœurs vers un avenir d'autant plus radieux que nébuleux et vaso-constricteur: art de gauche de toujours remettre à *demain* – où l'on rasera gratis (on démocratisera large!). Chez les néo-majoritaires, en revanche, avec un sens de l'humour qui n'appartient qu'à elle, la droite, et s'apparente à un soubresaut ou une soubressade surréaliste, le « vrai débat » est proclamé quand l'affaire est dans le sac, quasiment classée, décisions prises. Le « débat » d'en haut se donne alors libre cours, mais rétro, en arrière, *hier* comme qui dirait, sous forme de couacs, scoops à retardement ou « après-coups » psychanalytiques, qui fournissent leur quotidienne pitance aux hâbleries médiatiques – voir comment fleurissent, outre les Homais, les Bouvard et Pécuchet, ouvrant à chaque phrase leurs pétales: « Vous avez raison, moi je pense que », « Je suis d'accord, moi je crois que »...

### Disqualification

Ce grand mot de « débat » pourrait n'être qu'un lapsus, un rot rhétorique, la répétition mimétique de la commune obsession des groupes et des partis, la relance de clichés tellement éculés et inopérants – regardez bien sur le petit écran, y a-t-il une seule tête qui y croit? – qu'on se dit qu'après tout, ça ne peut pas faire de mal, ce *placebo* politico-médiatique. Or ça fait mal! Par delà l'usage frivole du terme, quelque chose de dramatique est en jeu, en « vrai débat » cette fois – rien moins que la texture rationnelle et discursive de la démocratie. À le considérer dans sa pleine portée, dans sa structure essentielle, le débat est une des plus hautes opérations de l'esprit humain: le sujet élabore des arguments logiques et des formulations cohérentes, qu'il propose et confronte au labour équivalent d'un interlocuteur, à charge de réciprocité. Rationalité et discours (*logos*), commerce intellectuel, convivialité, estime et respect de l'autre, qualité même du temps, ont moins pour finalité d'aboutir, au mieux à quelque consensus, au pire à une réduction de l'autre, qu'à faire advenir de neufs et communs éclairages sur la voie d'une recherche de la vérité ou de la simple compréhension du réel.

« Démocratique », « constructif », « vrai », pour qualifier « débat » (et « dialogue ») sont des enflures qui masquent des échanges frauduleux et mystifiants, des rapports de force déléteres, sur lesquels les mises en scène télévisuelles tirent un rideau, un « écran » de gravité, convivialité, bonne compagnie – tissé d'« après vous mon cher », « d'accord mais », etc. Comme dans les rêves analysés par Freud où l'excès est signe de castration, l'inflation des appels à « débat » sont révélateurs d'un « plus commun rabaissement », dégradation, disqualification de la démocratie. Dans des décors et tournures\* de show biz, « démocrates » et « républicains » de tous bords font leur show et leur bizness, jouant aux plus malins avec les désordres et malheurs du monde – en quête d'imminentes étincelles.

Roger Dadoun

\* Dictionnaire. *Faux cul*, fam. Hypocrite. Anc. Rembourrage porté sous la robe, appelé aussi *Tournure*.



# Vibrer à fleur de papier

L'art brut tchèque à la Halle-Saint-Pierre

Jusqu'au 6 janvier 2003

2, rue Ronsard, 75018 Paris, tél. : 01 42 58 72 89

Tous les jours de 10 heures à 18 heures

**S**E SAISIR D'UN CRAYON et griffonner ce qui prend l'allure d'un dessin, pendant une réunion, un cours ou une conversation téléphonique est pratique courante. Parfois le résultat nous surprend nous-même, un étrange personnage ou un paysage fantomatique a vu le jour tandis que nos oreilles ou notre parole étaient requises ailleurs. Parfois même le dessin nous a absorbé et nous avons un instant perdu le fil de ce qui se disait. Cette pratique n'est pas très éloignée de l'automatisme. La main semble alors reliée à une zone de notre cerveau qui n'est pas requise par l'activité « officielle » de celui-ci.

La Halle-Saint-Pierre présente une exposition de médiums ayant vécu ou vivant encore en République tchèque et en Slovaquie, de créations d'autodidactes ou d'artistes plus proches de ceux-ci que de quelconques mouvements ou écoles artistiques. L'exposition a été conçue par Alena Nadvorníková, elle-même poète et peintre, membre du groupe surréaliste de Prague.

Les œuvres d'Anna Zemanková, visibles du rez-de-chaussée, nous appellent par leur efflorescence de couleurs, gravissons l'escalier. Celle qui, vers la cinquantaine, dut affronter une dépression et qui, renouant alors avec la peinture délaissa ses motifs anciens et chaque petit matin se dédia à son

« **L**A RÉPUBLIQUE tchèque, après une coupure totalitaire de cinquante ans d'avec le monde « civilisé », rattrape tout essoufflée, ce monde. Chez nous, on dit qu'il n'y a pas pire qu'un nouveau converti. Les historiens d'art enragés, à de rares exceptions près, ne s'intéressent qu'aux tendances et courants les plus « actuels » [...] et les artistes essaient de se faire une place sur le marché mondial de l'art. Ceci se reflète évidemment dans l'intérêt ou le désintérêt des galeries ou des musées, y compris la Galerie nationale, pour la création authentique. Ainsi il

n'existe pas en République tchèque d'exposition permanente consacrée à l'art brut. Mais ceci n'empêche pas toute une flopée d'artistes contemporains de piller allégrement, sans l'avouer cette création. Malheureusement (ou bien fort heureusement), ils « n'empruntent pas la substance, l'attitude intérieure, la passion, la force de l'imagination, mais seulement la forme esthétisée, vide. La même chose se passe avec le surréalisme ».

Jan Svankmajer  
(Interview par Anna Pravdova et Bertrand Schmitt, catalogue de *L'Art brut tchèque*, p. 112-113.)

esprits » sur les raisons et le devenir de celle-ci. Les réponses, ce sont des têtes hantées de paysages, des îles perlières révélant des continents. Des faunes et des flores que l'on trouverait sur Sirius, Vénus, Mars ou Jupiter, et « révélées » aux médiums, nous ravissent et nous entraînent dans des contrées où l'inconscient révèle sa puissance. Ce qu'il advient, lorsque montent nos voix intérieures, les territoires que nous visitons les yeux fermés, ceux que d'autres visitent et que nos yeux ouverts nous cachent, jaillissent ici, parfois dans la douceur inquiétante, parfois dans la fulgurance de l'éclatement, dans la colère, ou dans la jouissance lumineuse.

La croyance aux esprits et à ce qu'ils dictent à certains hommes a fait fureur au XIX<sup>e</sup>. On connaît bien sûr les dessins et écrits médiumniques de Victor Hugo, initié au spiritisme par Delphine de Girardin. Espérant renouer un dialogue avec un être cher, emporté par la mort, ou avec des personnes ayant vécu en d'autres temps et susceptibles de délivrer des messages des siècles plus tard, des milliers de personnes rejoignirent les cercles spirites qui se développaient en Europe notamment, mais aussi ailleurs dans le monde.

La Bohême, alors sous la domination de l'Autriche-Hongrie, était encore un haut lieu de légendes fabuleuses et de pratiques magiques alors que l'industrialisation capitaliste commençait son développement.

Les milieux populaires furent attirés par les doctrines spirites et occultistes parce qu'elles permettaient non seulement une évasion d'un quotidien difficile, mais aussi parce qu'elles avaient un discours progressiste. Les étranges théories d'Allan Kardec trouvèrent ainsi du côté de Nova-Paka ou du mont des Géants des auditeurs attentifs et des expérimentateurs tout prêts à tenter l'aventure. Si les esprits entraînent en communication avec le premier pauvre venu, c'est que les êtres humains étaient égaux. S'ils se manifestaient avec plus de vigueur en ce XIX<sup>e</sup> siècle, c'est que le progrès allait permettre une société plus juste, preuve en était que les réincarnations permettaient à un être humain de progresser au cours de ses vies successives. Les spirites, héritiers des illuministes, de Fourier ou des saint-simoniens se voulaient aussi des expérimentateurs, héritiers en somme des Lumières et scientistes à leur façon. L'astronome Flammarion fut ainsi un disciple enflammé du pédagogue Rivail, qui se crut la réincarnation d'un druide et se fit appeler Kardec. Leur volonté de précision dans le protocole des séances, rationalité surprenante dans un discours irrationnel témoigne de la puissance de l'idéologie scientifique et celui sur la réincarnation, sans voir non plus que les esprits qui visitaient Hugo n'usaient



Anna Zemanková

pas du même verbe lorsqu'ils visitaient d'autres spirites. Mais elles permirent le surgissement de visions étonnantes, même chez des autodidactes.

Comme le mineur Lesage en France, des ouvriers s'autorisèrent à laisser le crayon vagabonder, ou au contraire tracer des flores raffinées. Des artistes tchèques comme Kupka ou Kolar s'y intéressèrent aussi, et certains participèrent même à des séances spirites.

L'entreprise spirite peut intéresser les historiens des utopies, ceux des hérésies (ils eurent maille à partir avec les religions dominantes), mais elle a aussi permis que se révèlent quelques-unes de ces fascinantes créations spontanées.

## Une poésie « faite par tous, non par un »

Ces pratiques qui intéressèrent Charcot et au-delà Freud et les surréalistes ont permis la naissance d'œuvres que l'on case aussi aujourd'hui sous l'appellation d'« art brut », comme celles des malades mentaux et autres autodidactes. Mais la poésie sauvage se moque des catégories. Comme elle se moque des nations. Que ces dessinateurs fabuleux aient vécu en Bohême, que cette « année tchèque » permette de voir leurs œuvres, soit. Que les conditions de vie et les imaginaires locaux aient laissé une marque dans certaines de ces œuvres, possible. Mais un conducteur de train qui note avec précision le temps passé à l'exécution de son dessin, ou un ouvrier dessinant à même sa machine à coudre n'ont rien de spécifiquement tchèque. Le catalogue, qui permet de garder trace de cette exposition, contient hélas, outre des erreurs, de bien curieuses assertions et une manière pour le moins cavalière de dénier tout intérêt à l'art populaire ou à l'art dit « naïf », face à la force de l'« art brut ». Qu'il soit permis, mesdames, d'aimer comme Rimbaud « les enseignes idiotes », avant comme après la Révolution de velours, avant comme après le marché de l'art.

L'interview de Jan Svankmajer vient heureusement remettre l'imagination et la poésie à leur place, comme feu central. Les Svankmajer qui se sont livrés à des pratiques médiumniques, appel aux esprits en moins, sont présents aux côtés de Martinec, qui lui aussi participe aux activités du groupe surréaliste de Prague. Quant aux œuvres de Krizek, elles témoignent superbement de l'inanité des catégories quand nous sommes face à une quête véritable et que nous la sentons vibrer à fleur de papier.

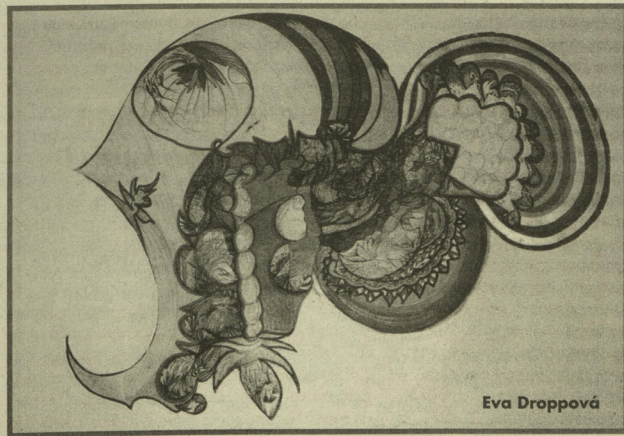
Marie-Dominique Massoni



Eva Droppová

œuvre, nous entraîne dans un sillage magique où les fils à broder, les boutons, les papiers découpés ou en relief révèlent leurs secrètes accointances avec les contes de notre enfance. En coïncidence opposée nous sommes captés par les œuvres noires d'Havlicek qui dessinait chaque soir, au retour d'un travail harassant auquel l'avait contraint le régime stalinien. C'est ainsi une sorte de commandement intérieur qui lui permet non seulement de jeter les bottes sales de son travail, mais de changer de plan d'existence. Ses personnages surgis de la mine de plomb sont un bestiaire de nos fixités et de nos effrois.

Les médiums, eux, s'ils opèrent une déconnexion d'avec le quotidien, prétendent se mettre en relation avec un esprit extérieur qu'ils appellent par un rituel, propre à chacun ou au petit groupe dont ils font partie. Cecilie Marková, initiée au spiritisme par son époux, continua après la mort de celui-ci et jusqu'à sa mort à dessiner ou à écrire les messages que sa main saisissait. Modiste de formation, elle travailla toute sa vie comme vendeuse, consciente de ce qu'elle avait une « œuvre » à mener. C'est la maladie mentale de son fils qui a poussé Eva Droppová à « questionner les



Eva Droppová



## Suisse Communiqué des forces anti-extraterrestres

**D**ES ÊTRES venu de l'espace se cachent dans une maison de Sierre. Pour l'instant, nous n'avons eu aucun contact direct avec eux, mais voici un message qu'ils transmettent en permanence, traduit tant bien que mal par nos experts en communication extraterrestre :

Bonjour, le collectif Space Invaders a décidé d'occuper le bâtiment 21, rue Saint-Charles à Sierre, laissé vide depuis plus de sept ans car :

D'un côté le besoin d'un logement, particulièrement en cette période de l'année, est une nécessité pour tout un chacun et le loyer engloutit une fraction énorme de nos dépenses, de nos revenus, de notre temps. Les maisons vides ne manquent pas, non pas que personne ne veuille les habiter, mais plutôt parce que leurs propriétaires préfèrent les laisser à l'abandon afin de pouvoir en tirer profit, notamment par la spéculation immobilière.

D'autre part, bien des gens ont besoin d'espace, pour y mener des activités culturelles et artistiques, et/ou pour y développer une tentative de vie plus communautaire et autonome. De plus, une maison vide se délabre et devient vite inutilisable, car inutilisée. Enfin, le manque d'espace d'expression et de vie qui n'est pas livré au mercantilisme sauvage se fait cruellement sentir.

Nous, (chômeuses et chômeurs, étudiant(e)s, salarié(e)s, précaires, etc.) préférons donc des maisons occupées, ouvertes à toutes et à tous et entretenues, plutôt que des bâtiments laissés à l'abandon et à la merci des affres du temps.

En mettant en place un espace alternatif ouvert aux personnes intéressées et/ou intriguées, nous espérons développer un lieu de création et de culture sans sponsors ni subventions, mais aussi un lieu de vie, le tout libéré des schémas de consommation.

Nous voulons donc y pratiquer la gratuité et le prix libre afin que chacun(e) soit bienvenu(e) indifféremment de ses moyens. Nous désirons aussi appliquer l'autogestion, c'est-à-dire la prise de décision ainsi que leurs applications par les personnes concernées d'une manière égalitaire. Le but de cette démarche étant de responsabiliser les gens et de permettre à tous de faire évoluer ce projet commun.

Aors que le système transforme en déchet ce dont bien des gens se privent et que bien des gens jettent des objets encore utilisables, nous préférons récupérer, réparer ou produire nous-mêmes ce dont nous avons besoin (atelier de réparation de vélos, fabrication de lait de soja et de tofu, etc.).

Voici les activités que nous projetons de mettre en place dans ces locaux : infothèque, diffusion et partage de savoirs, bibliothèque, projections vidéo, expositions temporaires, rencontres et discussions, sérigraphie, jonglage, échange d'habits, jardinage, resto végétarien et végétalien.

Si vous avez besoin d'un espace pour y mener des activités non commerciales, nous serions ravis d'en discuter ensemble!

Dans l'immédiat, nous comptons remettre en état le bâtiment et effectuer les quelques travaux qui s'imposent du fait de son ancienneté et de son inoccupation.

Vous êtes les bienvenu(e)s si vous désirez nous rendre visite; nous pourrions ainsi vous expliquer notre projet plus en détails. À bientôt!

**Les nouveaux occupants  
du 21, rue Saint-Charles**

3960 Sierre, Suisse  
<https://squat.net/spacinvaders>

## Besançon Aujourd'hui nos cœurs se vident

### Hommage à Marc, notre compagnon



**C'**EST lors d'une vente du ML que nous avons rencontré pour la première fois ce gros bonhomme avec ses piercings, sa crête et sa salopette, et qui allait devenir notre compagnon d'aventure. C'est donc aussi simplement que nous avons rencontré Marc. Puis, il est revenu, nous avons discuté - beaucoup - et nous avons commencé un bout de chemin qui a duré plusieurs années jusqu'à ce jour malheureux, mardi 18 novembre, où il est mort. Très lié au mouvement squat et autonome, actif dans le mouvement homo, acteur d'une association contre les discriminations faites aux gros, il était parti à Saint-Étienne pour l'ouverture d'un squat gay et lesbien. C'est là qu'il est mort d'une mauvaise chute à travers un des plafonds.

Encore et toujours lancé dans la mise en pratique de ses rêves. Encore et toujours lié à ses premiers combats féministes, contre l'homophobie et la loi du fric. Encore et toujours fraudeur devant l'Éternel, il a pris la voie du silence sans billet. Comme ça. À l'improviste. Et nous, il nous laisse avec un goût d'amertume face à son

absence. Il nous avait ouvert les yeux sur des espaces jusque-là inconnus et je sais que tous ceux qui l'ont rencontré le pleureront pour sa gentillesse, sa disponibilité et sa candeur, parfois, à être hors de ce monde qu'il désirait changer de fond en comble. Toujours prêt à aider et à loger les squatteurs, les sans-papiers, les zonards, il avait le cœur sur la main. Un gros cœur camarade!

Éternel marginal, visiteur régulier des coins du monde anarchiste, participant à la Croisière ou aux manifs contre les sommets du monde capitaliste, il était partout. C'est donc avec un profond regret que nous lui disons au revoir, à tout jamais. Nos pensées vont à sa famille et à ses proches, à ceux qui l'ont aimé et qu'il a aimés, à ceux qui l'ont accueilli et qu'il a accueillis lorsqu'ils étaient dans la dèche, à ceux aux côtés de qui il s'est battu. Marc fut notre compagnon et le restera toujours. Nos souvenirs sont remplis d'anecdotes qui me font sourire et pleurer. Je te le raconterai un jour. Bon voyage à toi mon ami.

**Fred**  
groupe Proudhon

## Gentoux 2002, un excellent cru!

**L**ES ANARCHISTES sont de plus en plus nombreux à venir à Gentoux dans la Creuse le 11 novembre pour se rassembler autour du monument antimilitariste. Cette année, nous avons pulvérisé tous les records : il est vrai que les délégués de Sub-bâtiment de la CNT étaient présents et ont renforcé de façon significative la présence des libertaires dans le rassemblement. Ayant tenu leur congrès les 9 et 10 novembre près de Gentoux (encore merci à Marie et à François Laveix pour le prêt de leur maison et leur gentillesse indéfectible), ils et elles ont souhaité participer à ce 11 novembre d'une manière originale. En faisant un speech saluant entre autres les maçons de la Creuse et en

déposant des outils traditionnels au pied du monument. Émouvant! Sans oublier leur superbe banderole géante peinte.

Le speech de la FA a eu droit aux « hou-hou » des trotskistes et d'Attac car nous avons osé dire qu'ils étaient des faux révolutionnaires et des réformistes. Ensuite, c'est une centaine de personnes qui se sont retrouvées à la salle polyvalente pour partager leur casse-croûte. La CNT Sub-bâtiment a également déployé son impressionnante table de presse (une dizaine de mètres sur deux de large). Les chorales de Limoges et de la Dordogne ont reprises en chœur des anciennes chansons anarchistes. Émotion, émotion... Beaucoup de contacts régionaux anarchistes, cénétistes, une ambiance

conviviale, des projets de réunions et de formation syndicale. La FA Creuse ne peut que se réjouir de ce fort rassemblement. Nous sommes passés sur France 2 et France 3. Il est vrai que les banderoles et les drapeaux CNT et FA étaient en nombre impressionnant.

Dernière anecdote surréaliste de cette journée : un petit convoi de militaires a pique-niqué dans un champ voisin de notre salle. Nous sommes allés les voir avec des drapeaux noirs et des verres de vin qu'ils ont bus. Nous n'avons pas trinqués mais ils semblaient totalement perdus. Le début de la fraternisation avec les troupes?

**Alayn Dropsy**  
FA, Creuse

## Rennes Contre la répression Agir au lieu de Subir!

**D**ANS le monde, les puissances occidentales préparent la guerre pour défendre leurs intérêts économiques. En France, le cortège des lois anti-pauvres vise à criminaliser l'action et les revendications sociales. En réponse à ces mauvais coups portés contre les plus précaires d'entre nous, la Fédération anarchiste organise une réunion publique « Contre la répres-

sion et les régressions sociales. Agir au lieu de subir! » Le contrôle social (mode de protection du système capitaliste contre ses opposants, en préparant l'intégration des exploités à leur propre misère) et les attaques sans précédent contre la liberté et l'égalité seront les thèmes abordés. Le mardi 3 décembre 2002, à 20 h 30, salle Gune, Maison du Champ-de-Mars à Rennes.

## Chères lectrices, chers lecteurs

**Le Monde libertaire va bientôt changer de forme, nouveau format, nouvelle maquette, nouveau logo... tout en gardant son rythme hebdomadaire, et son prix ! Nous vous réservons la surprise mais, un conseil, guettez le numéro hors-série qui paraîtra le 19 décembre prochain...**



# le monde libertaire n°25

supplément gratuit au n°1299

## Nouvelles de la librairie

### L'édito!

La librairie du *Monde libertaire* donne de ses nouvelles plusieurs fois par an. Notre librairie est ouverte du lundi au vendredi de 14h à 19h30 et le samedi de 10h à 19h30.

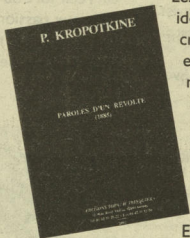
Tél. : 01 48 05 34 08  
Fax : 01 49 29 98 59  
145, rue Amélot 75011 Paris ou par correspondance. Les frais postaux sont de 10 %.

#### Les temps sont difficiles...

Les abonnés au *Monde libertaire* ne paient pas les frais postaux (joindre la bande de routage). Les porteurs de la carte de soutien à *Radio libertaire* bénéficient de 5% de remise sur livres, CD et K7. Pour une commande de plus de 92 €, vous pouvez envoyer plusieurs chèques.



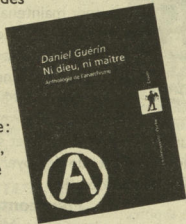
Au sommaire de ce 9<sup>e</sup> numéro de *Réfraction* : « Misères de l'économie, économie de la misère » de Ronald Creagh, « Improbable économie solidaire » de Alain Marchand, « L'expérience historique des Bourses du travail » de Georges Matéos, « Révolution écologique ou catastrophisme industriel » Manifeste anonyme, etc. **Réfractio n° 9. Au-delà de l'économie: quelles alternatives?** 168 p. 12 €.



Les meilleurs d'entre nous, si leurs idées ne devaient plus passer par le creuset du peuple pour être mises à exécution, et s'ils devenaient maîtres de cet engin formidable – le gouvernement – qui leur permet d'en agir à leur fantaisie, deviendraient dans huit jours bons à poignarder. **Paroles d'un révolté (1885).** Pierre Kropotkine. Ed. Tops/Trinquier. 270 p. 18 €.

Le premier volume présente le travail théorique des anarchistes au XIX<sup>e</sup> siècle à travers des textes de Stirner, Proudhon, Bakounine, Guillaume et Kropotkine. Le second volume dresse le portrait des grandes figures du mouvement à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle: Malatesta, Henry, Pelloutier, Voline, Makhno, Durutti. Il met en lumière le rôle intellectuel et politique des anarchistes pendant la révolution russe et la guerre d'Espagne.

**Ni dieu ni maître.** Daniel Guérin. Éd. La découverte. Les 2 tomes sous emboîtement. 420 p. et 362 p. 24,90 €.



Au sommaire de ce 14<sup>e</sup> numéro de *Les Temps maudits* : « Le tiers exclu de la politique de la ville » de Jean-Pierre Garnier, « A propos d'un plaidoyer pour une "gauche" sécuritaire » de Miguel Chueca, « La Bourse ou la vie : Contre les fonds de pension » par Alain Bihl, « Guy Debord ou le renversement du marxisme » par Alain Durel, etc.

**Les Temps maudits n° 14.** 112 p. 5,50 €

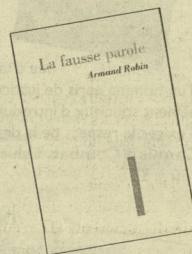


Armand Robin (1912-1961) a passé une grande partie de sa vie à l'écoute des radios étrangères et notamment des services de propagande soviétiques.

La fausse parole est le journal d'un journal, la chronique de cette activité poursuivie jusqu'à l'épuisement, parallèlement à cette activité poétique non moins déroutante que Robin appelait non-traduction.

*Propagandes en tous genres, mécanique du mensonge, guerre psychologique sont implacablement dénoncées. Dénoncées par un poète qui sait ce que parler veut dire et qui réinvente, dans une langue connue de lui seul, le vrai usage de la parole : la présentation de ce texte, paru aux éditions de Minuit en 1953, est toujours actuelle.*

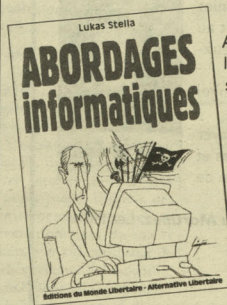
**La fausse parole.** Armand Robin. Ed. Le temps qu'il fait. 160 p. 16 €.



« Camarade, notre cause triomphera ce soir lorsque nous aurons rayé de la carte l'entrepôt de croquettes. Et avec un peu de chance, nous serons de retour pour la promenade... » Sultan, leader de la Fraction Indépendante Canine. **Ni Dieu ni Maître ni Croquettes.** Dessins de Manu Larcenet, textes de Pat Larcenet. 52 p., 9,99€.



## Éditions du Monde libertaire



A propos de l'informatique, d'internet et de la pub, Lukas Stella, fort d'une analyse des systèmes de fonctionnement des nouvelles technologies, frappe là où cela fait mal. De l'informatique, il nous dit que ce n'est jamais qu'une machine à écrire et à compter perfectionnée qui aide à classer et à gérer dans l'instant. Que c'est bête comme un chou et que cela le sera toujours...

**Abordages informatiques.** Lukas Stella. Éd. du Monde libertaire & Alternative libertaires 48 p. 3 €.



Le parcours aventureux du jeune spartakiste allemand, Jürgen personnage imaginaire, nous conduit de Berlin insurgée à l'issue de la Première Guerre Mondiale, à la Russie révolutionnaire et l'immense espoir qu'elle soulève alors dans le monde.

Tout d'abord enrôlé dans l'Armée Rouge, il affronte la plus terrible des guerres civiles. Expédié en Ukraine par le pouvoir central de Moscou afin d'imposer le nouvel ordre bolchevick, il y constate le rejet et l'hostilité des populations. Croisant le destin exceptionnel de l'anarchiste Makhno, il rejoint finalement le peuple en armes et rencontre l'amour en la personne de l'énergique et séduisante Natalia.

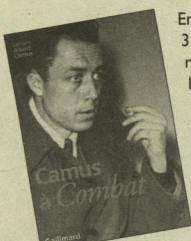
**Makhno, l'Ukraine libertaire 1918-1921.** François Hombourger. Éd. libertaires et Éd. du Monde libertaire. 2 tomes de 72 p. Chaque tome 10 €.





**L'Homme de Berlin.** Frédéric H. Fajardie. Éditions Mille et une nuits. 112 p. 32 €.

Les nouvelles noires de Frédéric H. Fajardie valent mieux encore que sa bonne réputation d'auteur de polars. Elles sont portées par une vision du monde unique ; implacable sur les rapports humains, profondément marquée par l'Histoire et les forces politiques contradictoires qui traversent une société.



**Camus à Combat.** Cahiers Albert Camus. 750 p. 35 €.

Entre le 21 août 1944 et le 3 juin 1947, Albert Camus est rédacteur en chef et éditorialiste à Combat. C'est la totalité de ses 165 articles – signés, authentifiés, ou légitimement attribuables – qui est ici recueillie, présentée et annotée.

Les articles de Camus font entendre la voix passionnée d'un écrivain face à l'histoire,

d'un homme épris de justice, de liberté, de vérité, obstinément soucieux d'introduire la morale en politique et d'exiger le respect de la dignité humaine.

**Camus à Combat.** Cahiers Albert Camus. 750 p. 35 €.



**Service public, la solidarité face au libéralisme.** Editions Syllepse. 128 p. 4,50 €.

Défendre les services publics face aux attaques libérales ne peut se limiter à de simples mouvements de résistance. Ce n'est qu'en posant un regard lucide sur l'état des services publics aujourd'hui, en définissant les transformations indispensables à en faire des instruments de civilisation, que l'on peut s'opposer au projet néolibéral qui, en « marchandisant » nos sociétés, les déshumanise. Nous nous sommes rassemblés autour de cette conviction, le 25 mai 2012 à Paris : citoyens, associations d'usagers, fédérations CGT, SUD, CFDT, FSU, de secteurs tels que l'énergie, les transports, la santé, l'éducation...



**L'âge de l'accès.** Jeremy Rifkin. Ed. Pocket. 500 p. 7 €.

Aujourd'hui, l'explosion des communications et la « nouvelle économie » sont à l'origine d'une mutation sans précédent : les marchés laissent la place aux réseaux, les biens aux services, les vendeurs aux prestataires et les acheteurs aux utilisateurs.

Ce livre montre que les nouveaux géants de l'économie ne cherchent plus seulement à nous vendre des produits, mais à nous faire accéder – et adhérer – à l'imaginaire de leurs marques. Et Internet ne fait qu'accélérer cette évolution, obligeant chacun à être « connecté » s'il veut accéder aux loisirs, à la culture et au savoir.

**L'âge de l'accès.** Jeremy Rifkin. Ed. Pocket. 500 p. 7 €.



**Avril à Jénine.** Nahia Chahal et Hala Kodmani. Éditions La découverte. 156 p. 13 €.

De l'offensive militaire israélienne d'avril 2002 contre les villes et zones palestiniennes de Cisjordanie, on retiendra sans doute longtemps le drame du camp de réfugiés de Jénine. La férocité des combats, l'interdiction des secours, les accusations de massacres, l'ampleur des destructions, le fiasco de la

commission de l'ONU sont autant d'éléments qui ont cristallisé l'attention de l'opinion mondiale.

Ce livre retrace, au jour le jour, le fil des événements à travers les témoignages de ceux qui les ont vécus et suivis.

**Avril à Jénine.** Nahia Chahal et Hala Kodmani. Éditions La découverte. 156 p. 13 €.



**Maintenant tu es mort – le siècle des bombes.** Sven Lindqvist. Editions Le serpent à plumes. 390 p. 21 €.

La genèse de la bombe et ses premières expérimentations par voie aérienne en 1911 jusqu'à la fin du XX<sup>e</sup> siècle. Du bombardement de la Corée à la guerre du Viêt-nam, en passant par la découverte de la poudre ou l'invention de la bombe atomique, Dresde, Hiroshima, etc. mêlant l'histoire littéraire et souvenirs personnels, sources scientifiques et historiques, auxquels s'ajoute une fascinante iconographie, Sven Lindqvist fait

un tableau sans concessions de l'histoire de la terreur par les armes au XX<sup>e</sup> siècle.

**Maintenant tu es mort – le siècle des bombes.** Sven Lindqvist. Editions Le serpent à plumes. 390 p. 21 €.



**Mike contre-attaque !** Michael Moore. Editions La découverte. 232 p. 17 €.

Le Bandit-en-chef George W. Bush, dit « George II », et son gang, gouvernent l'Amérique.

Ultraconservateurs et riches, ils ont fait main basse sur le pays, et partent maintenant en guerre contre l'« Axe du Mal ». Provocateur, corrosif, inquiet, narcissique, subversif, Mike

l'Agitateur-en-chef refuse de leur abandonner le pays et supplie le secrétaire général de l'ONU de déployer ses casques bleus et de rétablir la démocratie !

**Mike contre-attaque !**

Michael Moore.

Editions La découverte. 232 p. 17 €.



**La fabrique de la haine.** Editions L'esprit frappeur. 256 p. 4 €.

Le 28 septembre 2001, la cour d'Assise des Yvelines acquittait le policier Hiblot qui, en 1991, avait tué d'une balle dans la nuque le jeune Youssef Khaïf. En une vingtaine de textes courts, témoignages, lettres, nouvelles, analyses, ce recueil dresse le pitoyable résultat de vingt-cinq années de contre-révolution intellectuelle et suggère quelques pistes pour y résister.



**Seuls les fous n'ont pas peur.** Georg Scheuer. Editions Syllepse. 286 p. 19,50 €.

Georg Scheuer s'éveille tôt à la politique. Il assiste à l'écroulement de la

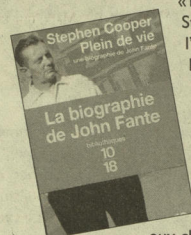
Première République autrichienne. Il croise Wilhelm Reich et Otto Bauer, mais il rencontre aussi les premières chemises brunes.

Militant d'abord aux Jeunesses socialistes puis aux Jeunesses

communistes, il se tourne un temps vers Léon Trotski. En France, il entre dans la clandestinité pour combattre les nazis.

Un récit fort où l'Histoire – de Sarajevo à Yalta – se mêle aux passions de la vie.

**Seuls les fous n'ont pas peur.** Georg Scheuer. Editions Syllepse. 286 p. 19,50 €.



**Plein de vie, une biographie de John Fante.** Stephen Cooper. Ed. 10/18. 514 p. 10 €.

« La biographie de Stephen Cooper éclaire l'œuvre de Fante à la lumière de son existence, comme si ses livres n'étaient que le

remake d'un destin de bout en bout romanesque. Du Colorado natal à la Californie, de l'ado

aux cheveux roux au vieillard

cloué sur sa chaise roulante, des studios de Hollywood aux tables branlantes au bord desquelles il s'arrachait les tripes, voici donc la trajectoire si singulière de ce fils de Rital qui, au prix d'un interminable galère, sut devenir l'un des ténors des lettres américaines. » André Clavel.

**Plein de vie, une biographie de John Fante.** Stephen Cooper. Ed. 10/18. 514 p. 10 €.

## Vidéo

Avec les anarchistes arrivent au Rio de la Plata, en Argentine et en Uruguay, les idées libertaires qui nourrissent le mouvement social des premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle. Une minorité d'anarchiste pense qu'à la violence de l'Etat et au pouvoir, ne peut s'opposer que la violence des opprimés. Ils se donnent eux-mêmes le nom d'anarchistes « expropriateurs ».

Voici l'histoire de « l'as » des anarchistes expropriateurs : Miguel Arcangel Roscigno.

Composé d'interviews réalisées auprès d'historiens (Luce Fabbi, Osvaldo Bayer et Abel Paz), de témoins directs ou indirects, de séquences de films d'archives et de photos d'époque, ACRATAS, est la reconstitution d'une période oubliée de l'histoire de Rio de la Plata.

**ACRATAS. Les anarchistes expropriateurs du Rio de la Plata de Virginia Martinez.** Les films libertaires. Durée 73 mn. 21 €.



Offens...  
Les fus...  
Guerre et...  
tive (19...  
Odile Jac...  
Pourqu...  
de la Gra...  
été jugés...  
autorités...  
dans l'ar...  
anglaise...  
allemand...  
Grâce à...  
lumière s...  
du premi...  
faits eux...  
réabilit...  
militaire...  
partir des...  
tion de c...  
Commen...  
cinéma or...

Copi...  
La fen...  
12,65 €...  
La fem...  
énorme...  
sevit dan...  
teur pend...  
de 1964...  
120 scèn...  
tantôt m...  
téc ici.

Desclo...  
Cal sec...  
115 de...  
tion hum...  
convivial...

Luz...  
Cambou...  
Réunir...  
Cambou...  
Luz après...  
dentielle...  
le trait h...  
sur l'act...  
même.

Sin...  
Ma vie...  
cal! 140...  
Sous l...  
illustré...  
le célèbr...  
de Jarry...

Wolins...  
Les no...  
15 €...  
Une sé...  
inédits...  
droit de...  
défendre...  
un bon a...

B...  
Marin...  
Dolor...  
20 €...  
Biograp...  
Prat, dep...  
jusqu'à...  
ans, synd...  
un poste...  
nacional...  
révolucio...  
s'exiler.

Meffre...  
Carl...  
1940),...  
pensée...  
30 €...  
Décou...  
africain...  
l'art m...  
d'avant-g...  
croisem...  
divers d...  
humain...  
riches ré...  
dans l'Eu...  
Intelle...  
son tem...



# 44 nouveautés sélectionnées par l'équipe de la librairie

## Antimilitarisme

**Offenstadt Nicolas**  
*Les fusillés de la Grande Guerre et la mémoire collective (1914-1999)*. Editions Odile Jacob. 352 p. 7,50 €.

Pourquoi certains soldats de la Grande Guerre ont-ils été jugés et exécutés par les autorités militaires, aussi bien dans l'armée française qu'anglaise que du côté allemand ou italien ?

Grâce à des sources inédites, ce livre fait la lumière sur l'un des épisodes les plus sombres du premier conflit mondial. Mais par-delà les faits eux-mêmes, quels ont été le travail de réhabilitation et la lutte contre la justice militaire entre les deux guerres ? Comment, à partir des années 1960 et 1970, la représentation de ces fusillés s'est-elle transformée ? Comment la littérature et plus récemment le cinéma ont-ils repris cet épisode ?



Espagne, dans les rangs anarcho-sindicaliste, il chercha sa vie durant à faire coïncider idées et réalité, art et existence.

**Michel Louise**  
*Mémoires*. 330 p. 25 €.

Louise Michel raconte son enfance campagnarde, ses débuts d'institutrice avant 1870, d'abord près de son village natal de Lorraine, puis à Paris, et sa lutte pour élever les enfants des quartiers pauvres. Ces pages retracent fidèlement la vie ouvrière à Paris à la fin du second empire. Sa vie de militante et d'agitatrice révolutionnaire commence sous la Commune.

**Ribeyreix Christine**  
*Louise Michel, quand l'aurore se leva*. 261 p. 20 €.

Biographie de cette anarchiste française, membre de l'Internationale, qui prit part à la Commune de Paris (1871) pour clamer ses convictions humanistes et qui fut déportée en Nouvelle-Calédonie.

**Paroles d'étoiles : mémoires d'enfants cachés (1939-1945). 158 p. 1,52 €.**

A l'occasion de la commémoration du sixantième anniversaire des grandes rafles de 1942, propose une sélection parmi les lettres de plus de 800 personnes qui ont répondu à l'appel de Radio-France et d'associations d'enfants cachés.



## Bandes dessinées

**Copi**  
*La femme assise*. 96 p. 12,65 €.

La femme assise au nez énorme et aux cheveux raide sévit dans le Nouvel observateur pendant dix ans à partir de 1964. Une sélection de 120 scènes, tantôt insolites, tantôt méchantes, est présentée ici.



**Desclozeaux Jean-Pierre**  
*Cul sec!* 128 p. 10,50 €.

115 dessins au crayon rouge pour une variation humoristique sur le thème du vin et de la convivialité.

**Luz**  
*Cambouis*. 136 p. 5 €.

Réunit les dix premiers Cambouis auto-publiés par Luz après les élections présidentielles d'avril-mai 2002 : le trait humoristique de Luz sur l'actualité et sur lui-même.



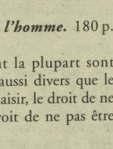
**Siné**  
*Ma vie, mon œuvre, mon cul!* 140 p. 14,50 €.

Sous forme de journal illustré, un récit truculent par le célèbre humoriste, émule de Jarry et des surréalistes.



**Wolinski Georges**  
*Les nouveaux droits de l'homme*. 180 p. 15 €.

Une série de dessins dont la plupart sont inédits, illustrant des droits aussi divers que le droit de préférer le désir au plaisir, le droit de ne défendre aucune cause, le droit de ne pas être un bon amant...



## Biographies - Mémoires

**Marin Progreso**  
*Dolores, une vie pour la liberté*. 158 p. 20 €.

Biographie retraçant le parcours de Dolores Prat, depuis la Catalogne où elle naquit en 1905 jusqu'à Toulouse. Maîtresse de maison à huit ans, syndicaliste à quatorze, elle fut nommée à un poste de responsabilité à la Confédération nationale del trabajo (CNT) en 1936, connu la révolution et la guerre d'Espagne avant de s'exiler.

**Meffre Liliane**  
*Carl Einstein (1885-1940), Itinéraire d'une pensée moderne*. 344 p. 30 €.

Découvreur de l'art africain, théoricien majeur de l'art moderne, écrivain d'avant-garde, il opéra des croisements féconds entre divers domaines du savoir humain et sut constituer de riches réseaux de sociabilité dans l'Europe du moment.

Intellectuel engagé dans toutes les luttes de son temps, combattants de la liberté en



## Ecologie, environnement

**Amis de la Terre**  
*La mort s'exporte bien*. 112 p. 3 €.

Les industriels occidentaux, et surtout les industriels français, sont les seuls réels bénéficiaires des investissements pour le maintien en activité et la construction de centrales nucléaires aussi dangereuses que celle de Tchernobyl.

## Histoire

**Péra J.**  
*Chroniques ordinaires du colonialisme français*. Editions Acratie. 132 p. 15 €.

« Au colonies comme ailleurs, le véritable rêve des capitalistes est l'existence d'un prolétariat, c'est-à-dire d'une classe d'hommes dont le seul rôle et la seule possibilité soient la création de plus-



value pour le compte d'autrui. Et pour créer un prolétariat, sous les tropiques comme dans les zones tempérées ou glaciaires, il n'y a qu'un moyen : l'expropriation. »

La traite des Jaunes en Océanie, La révolte de Madagascar en 1929, L'insurrection algérienne de 1871 : Trois études de J. Péra parues dans *La Révolution Proletarienne* de Monatte.

**Zinn Howard**  
*Une histoire populaire des Etats-Unis, de 1492 à nos jours*. 812 p. 28 €.

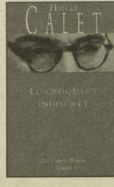
L'historien américain s'attache à présenter un point de vue différent de celui adopté par l'histoire officielle : il donne la parole à ses acteurs les plus modestes (Amérindiens, esclaves en fuite, jeunes ouvriers, GI's du Vietnam). Fondée sur des témoignages oraux ou écrits (courriers, presse, documents administratifs et juridiques), cette étude offre une description vivante des événements.



## Littérature

**Calet Henri**  
*Le croquant indiscret*. 140 p. 6,90 €.

Calet, l'indigène de Montparnasse, se promène chez les riches, le sourire en coin, mais sans jamais caricaturer. Un ouvrage qui tient du document sur le Tout-Paris des années 50, et du divertissement.



**Camus Albert**  
*Camus à Combat/Cahiers Albert Camus*. 752 p. 35 €.

Recueil de 165 articles rédigés par Albert Camus alors qu'il était rédacteur en chef et éditorialiste à Combat entre 1944 et 1947. Parmi les thèmes abordés : la politique intérieure, l'épuration, la politique étrangère, la presse, la politique coloniale...

**Camus Albert**  
*Réflexions sur le terrorisme*. 249 p. 17,50 €.

Recueil de textes écrits par le philosophe il y a plus de quarante ans et qui restent d'actualité. Des *Lettres à un ami allemand* aux *Chroniques algériennes*, de *L'Etat de siège* aux *Justes*, la réflexion de Camus sur le terrorisme, son refus de légitimer la violence et le meurtre apporte des messages sans illusion et des raisons de ne pas désespérer.

**Coluche**  
*Ça roule, ma poule*. 200 p. 13 €.

Le lecteur retrouve intacte la générosité et la critique à l'égard de la Société et la truculence de Coluche.



**Darien Georges**  
*Biribi*. 360 p. 7 €.

Le témoignage romancé d'un soldat réfractaire qui se retrouva à Biribi, pas réellement un baigne, mais ultime punition que réservait l'armée à ses réfractaires. Il dénonce ici le sadisme des gardiens, les adjudants dans les bataillons disciplinaires, les brimades incessantes, les routes tracées dans le désert tunisien à force de vies humaines sacrifiées.

**Fante John**  
*Grosse faim*. Editions 10/18. 334 p. 7,80 €.

Ouvrir ce recueil de dix-sept nouvelles, c'est écouter la voix d'un des plus humains et touchants écrivains que l'Amérique ait connus. *Grosse faim*, composé de textes retrouvés bien après sa mort en 1983, aurait pu n'être qu'une compilation de feuillets surestimés à l'attention des seuls nostalgiques. Ce n'est pas le cas.



**Mann Thomas**  
*Mario et le magicien*. 250 p. 8,80 €.

Le portrait d'un inquiétant hypnotiseur de foire qui exerce un pouvoir comparable à celui des dictateurs sur les foules.

**Muron Louis**  
*Le chant des canuts*. 300 p. 18,90 €.

Dans l'atmosphère bruyante et colorée de la Croix-Rousse, le bistanclac des métiers rythme la vie quotidienne. Le tissage de la soie est beaucoup plus qu'une technique : un art... L'insurrection des tisseurs de la soie lyonnais au XIX<sup>e</sup> siècle.



**Rouillon Jean-Marc**  
*Paul des Epinettes, ou la Myxomatose panoptique*. Editions L'insomniaque. 144 p. 14 €.

« Il tendit la main. Mécanique. Comme un pantin. On traquait des saluts de coutume. Ça va ? Et toi ? Et du coin de l'œil nous l'observions. Sentait-il peser sur lui cette auscultation inquisite ? Finalement, il nous échappa et prit la fuite vers le fond de la courserie. »



**Zweig Stefan**  
*Brûlant secret*. 219 p. 4,55 €.

Recueil écrit en 1938 pendant l'exil au Royaume-Uni. Les personnages de ces quatre nouvelles voient leur vie bouleversée par l'irruption inattendue de la passion.



## Poésie, chansons

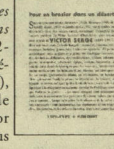
**Char René**  
*Le marteau sans maître*. 198 p. 6,40 €.

Ce recueil, publié en 1934 puis 1945, témoigne de la proximité de Char avec le mouvement surréaliste, auquel il n'a appartenu que quelques années, par amitié pour Eluard. Cependant il n'a pas adhéré à la doctrine surréaliste, et n'en a pas utilisé la méthode d'écriture automatique. A la fois une proximité et un passage.

**Serge Victor**  
*Pour un brasier dans un désert*. Edition Plein Chant. 256 p. 22,87 €.

Sous ce titre sont réunis : *Résistance* (1938), *Messages* (1945-46, inédit), *Main* (1947) et *Destins* (1912-1947, textes inédits ou dissimulés dans des revues rares), constituant l'essentiel de l'œuvre poétique de Victor Lvoitch Kibalchitch, plus connu sous le nom de Victor Serge (1890-1947).

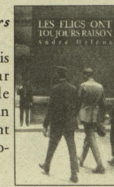
Ses « messages » sont inséparables des espérances et des tragédies, des victoires et des défaites du siècle.



## Policiers

**Hélène André**  
*Les flies ont toujours raison*. 220 p. 18 €.

Paru pour la première fois en 1949 et inspiré par quelques bavures de l'époque, le premier roman publié d'A. Hélène dépeint une société aux mœurs dissolues.



**Nouvel Olivier**  
*Farine et bâtiment*. 224 p. 6,52 €.

A Mortagne-au-Perche, deux agriculteurs dont les bêtes viennent d'être abattues pour cause de vache folle, sont retrouvés la tête dans l'aliment pour bétail et les mains liées dans le dos. Le Poulpe, cousin d'un des agriculteurs qui



